

## COMITE DEPARTEMENTAL DU SDEY

### SEANCE DU 26 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le 26 du mois de juin à dix heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de M. Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 20 juin 2018.

**Présent(e)s** : MM. AOMAR (jusqu'au point 2.2.) – CLERIN – PANNETIER – PERREAU – ZEIGER – GUILHOTO – PETIT – MESLIN – PICARD – MME ROYER – MM. DUMAY – ENES – IDES – MARREC – MAULOISE – CHEVAU (jusqu'au point 2.4.) – FRACHET – GERARDIN – BOURDON – CHAUT – DORTE – JORDAT – HENNEQUIN – PETILLAT – SOLAS – BOUILHAC – DEPUYDT – GAUTHERON – SACKPEY.

**Procurations** :

Monsieur GARRIGA donne pouvoir à Monsieur DUMAY

Monsieur PAIN donne pouvoir à Monsieur CLERIN

Monsieur BALOUP donne pouvoir à Monsieur BOUILHAC

Monsieur DESNOYERS donne pouvoir à Monsieur LOURY

Monsieur GILET donne pouvoir à Monsieur PICARD

Monsieur CHATON donne pouvoir à Monsieur GERARDIN

**Excusé(e)s** : MM. CHAT – DELAVault – MAILLET – MME AITA – MM. HERMIER – LESPINE – PASQUIER – DE PINHO -

**Absent(e)s** : MM. CHARONNAT - BELARGENT – ROYCOURT -

**Le secrétariat a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER**

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	30

---

### **DELIBERATION 28/2018 : COMPTE DE GESTION 2017**

Le comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;



Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **DELIBERATION 29/2018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

En 2017 le SDEY a poursuivi sa croissance et son implication sur le territoire icaunais et reste fort d'une volonté de s'imposer en aménageur du territoire au regard d'un environnement énergétique en constante mutation dans le cadre de la loi sur la transition énergétique.

Dans le cadre de ses compétences historiques liées au développement et à la modernisation du réseau électrique et devant le nombre croissant de communes transférant leur compétence éclairage public, le SDEY mobilise des moyens humains et financiers pour répondre aux attentes des communes.

Le syndicat a financé en 2017 70% de travaux de plus qu'en 2016 (736 commandes en 2017 contre 545 commandes en 2016).

Le SDEY a également choisi d'innover en développant le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques qui fait de l'Yonne un département à la pointe de cette nouvelle technologie. L'innovation se poursuit également avec les réflexions menées sur la mise en place de l'autopartage de véhicules électriques, de la technologie Plug and Play pour le paiement des recharges électriques et sur les territoires dits connectés.

Depuis la création du SDEY, la priorité a toujours été donnée à l'investissement et comme le montrent les chiffres ci-dessous, 74% de nos dépenses sont des dépenses d'investissement. Cet objectif ambitieux nécessite en parallèle une structuration des services qui impacte mesurément nos charges de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont stables voire en légère augmentation pour notre principale recette qu'est la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. En revanche, les recettes liées aux redevances de concession versées par Enedis, notre concessionnaire sont beaucoup plus instables. Nos recettes d'investissement, notamment le Fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale, sont en baisse constante depuis quelques années.

Sous la présidence de Monsieur Bouilhac, vice-Président du SDEY, le comité départemental a examiné le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

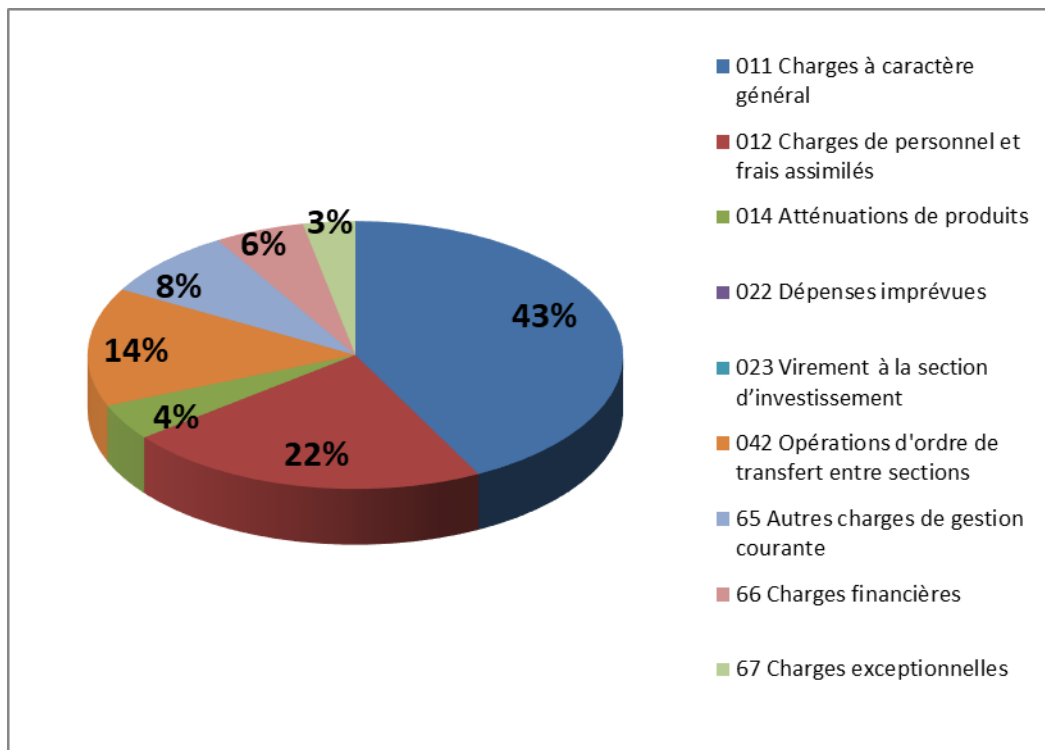
L'exercice 2017 a été clôturé avec les résultats suivants :

	Depenses			Recettes		
	operations réelles	Operations d'ordre	total	operations réelles	Operations d'ordre	total
Section de fonctionnement	5 172 274,02 €	864 169,92 €	<b>6 036 443,94 €</b>	10 163 272,15 €	59 190,24 €	<b>10 222 462,39 €</b>
Section d'investissement	15 752 339,13 €	1 101 745,78 €	<b>16 854 084,91 €</b>	16 056 709,94 €	1 906 725,46 €	<b>17 963 435,40 €</b>
<b>Total</b>	<b>20 924 613,15 €</b>	<b>1 965 915,70 €</b>	<b>22 890 528,85 €</b>	<b>26 219 982,09 €</b>	<b>1 965 915,70 €</b>	<b>28 185 897,79 €</b>



## Dépenses de fonctionnement

	BP	Budget total	Réalisé total
<b>Fonctionnement</b>	<b>8 776 500,00 €</b>	<b>13 135 949,39 €</b>	<b>6 036 443,94 €</b>
011 Charges à caractère général	2 000 000,00 €	4 367 667,95 €	2 559 430,86 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 350 000,00 €	1 390 000,00 €	1 330 674,61 €
014 Atténuations de produits	100 000,00 €	600 000,00 €	264 042,06 €
022 Dépenses imprévues		261 870,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	3 868 500,00 €	3 868 500,00 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00 €	1 073 068,50 €	864 169,92 €
65 Autres charges de gestion courante	415 000,00 €	982 712,94 €	498 913,50 €
66 Charges financières	376 000,00 €	376 000,00 €	328 841,91 €
67 Charges exceptionnelles	17 000,00 €	216 130,00 €	190 371,08 €



Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 6 036 443.94€ se répartissent principalement entre les chapitres suivants :

Les charges à caractère général, reprenant entre autre les frais de fonctionnement de la structure, s'élèvent à 2 559 430.86€ dont 1 028 869.99€ de travaux sur les réseaux orange et 549 641.08€ de maintenance sur



l'éclairage public essentiellement. Ces dépenses relatives à la construction et à l'entretien des réseaux représentent 61% du chapitre.

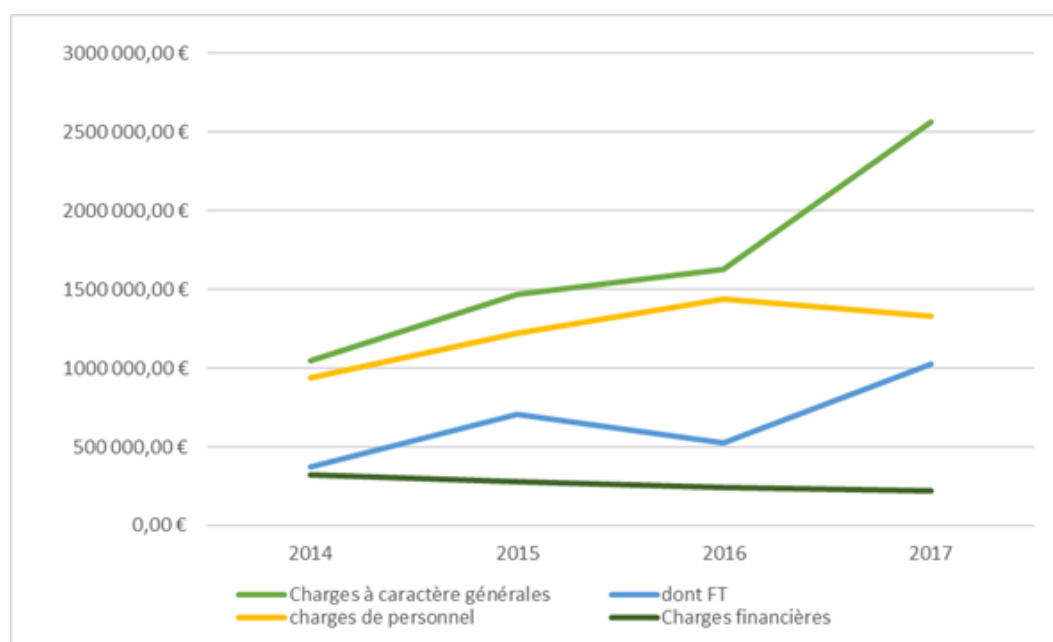
Les autres dépenses du chapitre s'élèvent à 980 919.79€ pour le fonctionnement de la structure et se répartissent entre autres sur des prestations de service, la gestion du Parc de transformateur par Enedis, l'accompagnement à la certification Iso, la rédaction du rapport d'activité mais également les diagnostics énergétiques que nous réalisons pour les communes. Toutes les dépenses qui concourent au fonctionnement courant de la structure s'y retrouvent également (les fluides, l'énergie qui a augmenté de façon notable avec la prise en charge par le SDEY des consommations électriques des bornes, l'entretien des bâtiments et des véhicules, carburants, les fournitures administratives et documents informatifs à destination des communes, les dépenses liées aux manifestations organisées par le Syndicat...).

### Evolutions des principales dépenses de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017
<b>Charges à caractère générales</b>	1 050 637,10 €	1 465 651,03 €	1 625 118,11 €	2 559 430,86 €
<b>dont travaux sur le réseau télécom</b>	373 300,38 €	703 761,46 €	528 351,87 €	1 028 869,99 €
<b>charges de personnel</b>	941 066,41 €	1 223 454,13 €	1 435 768,66 €	1 330 674,61 €
<b>Intérêts payés à échéance</b>	324 194,09 €	280 242,51 €	241 966,23 €	219 398,72 €

Le chapitre des charges à caractère général est impacté par des dépenses qui relèvent des compétences du SDEY, notamment les travaux sur le réseau Orange au profit des communes.

Les intérêts payés à échéance diminuent progressivement, malgré un nouvel emprunt réalisé en 2016.



Les dépenses de personnel se montent à 1 330 674.61€ (montant inférieur de près de 7% par rapport à 2016).



Le chapitre des autres charges de gestion courante reprend les dépenses faites pour le versement des indemnités des élus ainsi que les subventions versées aux communes pour les travaux réalisés sur le réseau orange pour 321 154.70€. La subvention versée dans le cadre du partenariat avec AJ Auxerre Promotion est également imputée à ce chapitre.

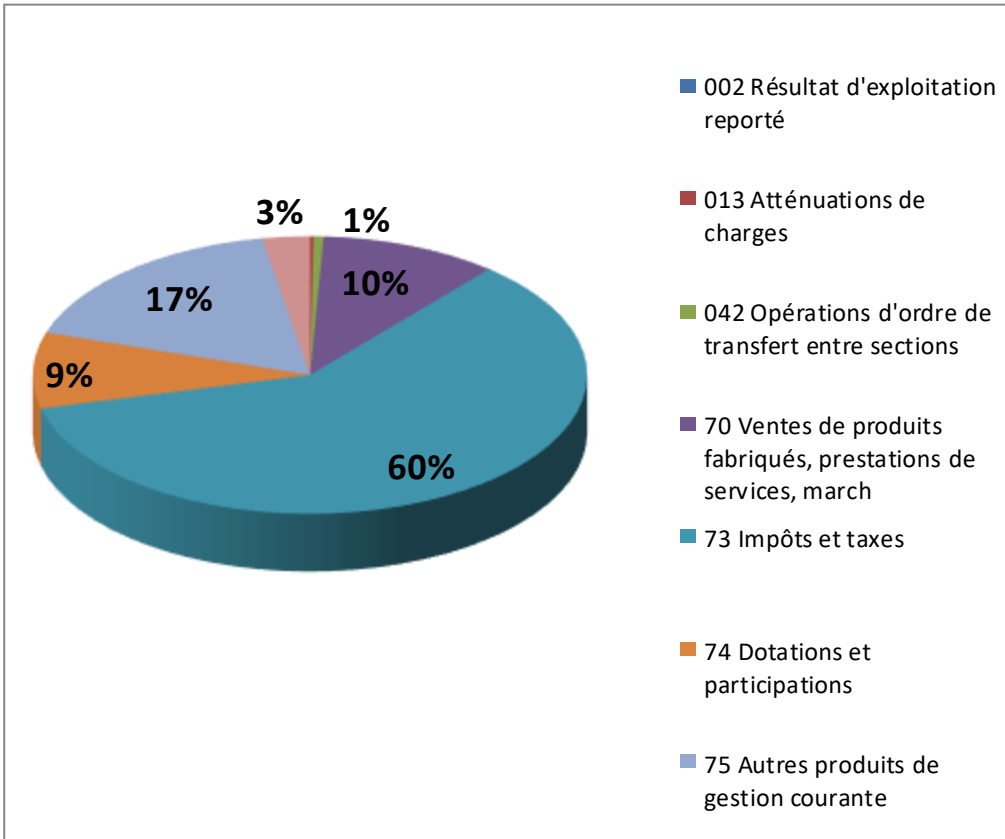
Les opérations d'ordre, comptabilisées au chapitre opérations d'ordre de transfert entre sections, correspondent aux amortissements pratiqués pour 864 169.92€.

Les atténuations de produits viennent en déduction des recettes de taxe sur les consommations finales d'électricité, lors du reversement d'une partie de celle-ci aux communes urbaines.

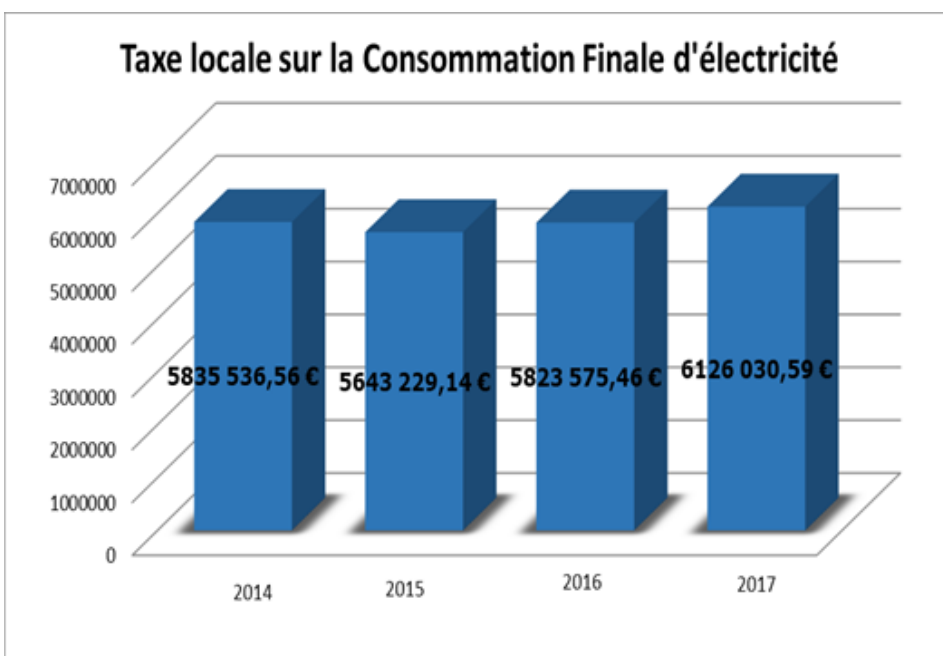
Les charges exceptionnelles s'élèvent à 190 371.08€ et correspondent aux remises de pénalités faites sur les marchés (maîtrise d'œuvre réalisée par BET avec lequel nous avons connu de nombreuses difficultés dans l'exécution des travaux) ainsi que des remboursements à des communes n'ayant pas eu le nombre de visites de maintenance de l'éclairage public prévues.

### **Recettes de fonctionnement**

	<b>BP</b>	<b>Budget total</b>	<b>Réalisé total</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>8 776 500,00 €</b>	<b>21 751 521,71 €</b>	<b>10 222 462,39 €</b>
002 Résultat d'exploitation reporté		10 947 964,80 €	
013 Atténuations de charges	10 000,00 €	10 000,00 €	21 509,17 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00 €	590 045,00 €	59 190,24 €
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	850 000,00 €	2 353 988,41 €	1 063 025,31 €
73 Impôts et taxes	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	6 126 030,59 €
74 Dotations et participations	990 000,00 €	990 000,00 €	902 786,11 €
75 Autres produits de gestion courante	1 828 000,00 €	1 828 000,00 €	1 767 193,76 €
77 Produits exceptionnels	8 500,00 €	31 523,50 €	282 727,21 €

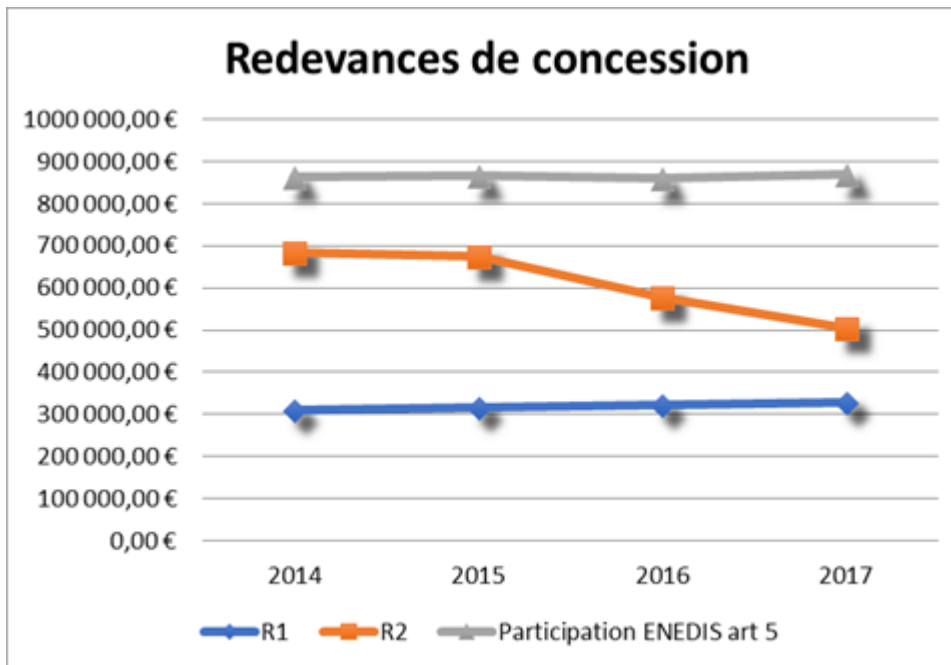


Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 10 222 462.39€ dont la principale est la taxe sur l'électricité pour 6 126 030.59€ (+5.19% par rapport à 2016) représentant 60% des recettes de la section. L'assiette de la taxe ainsi que le taux n'ayant pas été modifiés en 2017, l'augmentation vient de la consommation, en hausse.





Arrivent ensuite les redevances de concession pour **1 735 741.74€** soit 17% des recettes de la section. La baisse de la redevance d'investissement est notable depuis 2014 et cette tendance va se poursuivre pour les années suivantes.



*R1 dite redevance de fonctionnement et R2 dite investissement.*

Les dotations et participations du chapitre 74 reprennent les recettes de la part couverte par le tarif (finançant une partie des extensions de réseaux basse tension) et la participation des communes à la maintenance de l'éclairage public et des bornes de recharges pour véhicules électriques. Celles-ci participent au financement de la section pour 9%.

Les atténuations de charges viennent compenser certaines dépenses, notamment le remboursement sur la rémunération du personnel (emploi d'avenir jusqu'en octobre 2017).

Les opérations d'ordre, comptabilisées au chapitre opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux amortissements pratiqués pour 59 190.24€.

Les recettes exceptionnelles sont composées essentiellement des pénalités de retard sur marchés appliquées aux entreprises, d'avoirs sur des travaux et des remboursements de sinistres sur l'éclairage public.



## Analyse financière

	2016	2017
Dépenses courantes de fonctionnement (comptes 60 à 65)	3 380 653,28 €	4 389 018,97 €
Recettes courantes de fonctionnement (comptes 70 à 75)	9 219 011,61 €	9 859 035,77 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 838 358,33 €</b>	<b>5 470 016,80 €</b>
Charges financières (chapitre 66)	104 404,51 €	328 841,91 €
Produits financiers (chapitre 76)		
<b>Résultat financier</b>	<b>-104 404,51 €</b>	<b>-328 841,91 €</b>
Dépenses exceptionnelles (chap.67)	11 302,04 €	190 371,08 €
Recette exceptionnelles (chap.77)	51 583,10 €	282 727,21 €
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>40 281,06 €</b>	<b>92 356,13 €</b>
<b>Résultat final</b>	<b>5 774 234,88 €</b>	<b>5 233 531,02 €</b>

Le résultat final de la section de fonctionnement montre un excédent de 5.2 millions d'euros, repris en investissement pour financer les projets de travaux. Lors du vote du budget, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes grâce au virement qui est fait à la section d'investissement (qui ne donne pas lieu à une écriture réelle).

Dépenses totales	22 890 529 €
Recettes totales	28 185 898 €
Dépenses totales hors remboursement dette	21 653 713 €
Recettes totales hors emprunt	26 185 898 €
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette (1)	4 843 432 €
recettes réelles de fonctionnement (2)	10 163 272 €
<b>Epargne de gestion (3)=(2)-(1)</b>	<b>5 319 840 €</b>
Intérêts de la dette (4)	219 399 €
<b>Epargne brute (5): épargne de gestion -intérêts de la dette</b>	<b>5 100 441 €</b>
<b>Epargne nette: épargne brute -remboursement du capital</b>	<b>4 083 024 €</b>
Dépenses réelles d'investissement	15 752 339 €
Dépenses réelles d'investissement hors emprunt (6)	12 737 922 €
subvention d'équipement	76 258 €
équipement	9 743 328 €
Recettes réelles d'investissement (7)	16 056 709 €
<b>Besoin ou capacité de financement =(5)+(7)-(6)</b>	<b>8 419 228 €</b>
Variation du fonds de roulement dép. totales-recettes totales	5 295 369 €





**L'épargne de gestion courante** : correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**L'épargne brute** : épargne de gestion à laquelle on retire les intérêts de la dette.

**L'épargne nette** : c'est l'épargne brute diminuée des remboursements de la dette en capital. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour les investissements, après financement des remboursements de la dette.

Le fond de roulement correspond à l'excédent de ressources sur les emplois. Il permet de compenser entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

### Evolution de la dette

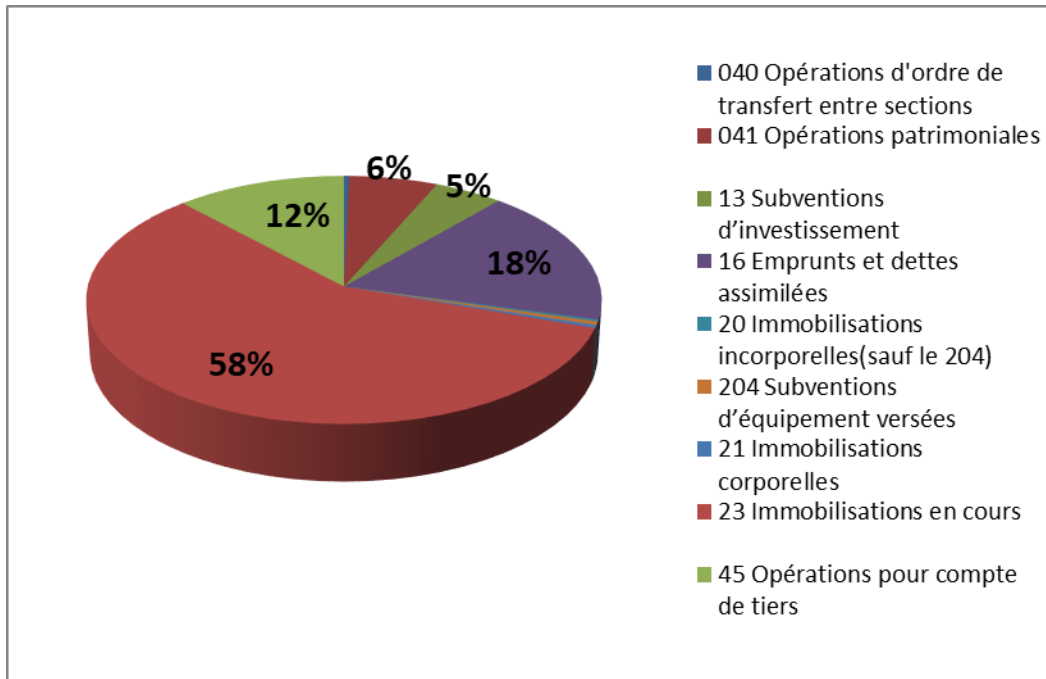
<b>Dette au 31/12/17</b>	6 372 570
Remboursement de la dette en capital	1 017 417
Intérêts	219 399
Annuité de la dette	1 236 816
<b>Capacité de désendettement</b>	1,25
encours de dette/épargne brute	

La capacité de désendettement se calcule en rapprochant l'encours de dette de l'épargne brute. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement la dette. Un ratio dégradé se situe aux alentours de 10 ans.

### Dépenses d'investissement

	BP	Budget total	Réalisé total
<b>Investissement</b>	<b>20 915 675,69 €</b>	<b>39 823 599,37 €</b>	<b>16 854 084,91 €</b>
001 Solde d'exécution d'investissement reporté		426 233,62 €	
020 Dépenses imprévues		1 400 000,00 €	
040 Opérations d'ordre entre sections	90 000,00 €	590 045,00 €	59 190,24 €
041 Opérations patrimoniales	1 500 570,00 €	1 500 570,00 €	1 042 555,54 €
13 Subventions d'investissement	30 000,00 €	810 000,00 €	807 935,40 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 030 000,00 €	3 027 000,00 €	3 014 416,85 €
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	91 000,00 €	149 403,49 €	43 273,57 €
204 Subventions d'équipement versées	94 500,00 €	99 900,00 €	76 258,00 €
21 Immobilisations corporelles	270 000,00 €	855 423,80 €	62 636,90 €
23 Immobilisations en cours	12 800 000,00 €	24 039 190,24 €	9 743 328,18 €
45 Opérations pour compte de tiers	5 009 605,69 €	6 925 833,22 €	2 004 490,23 €

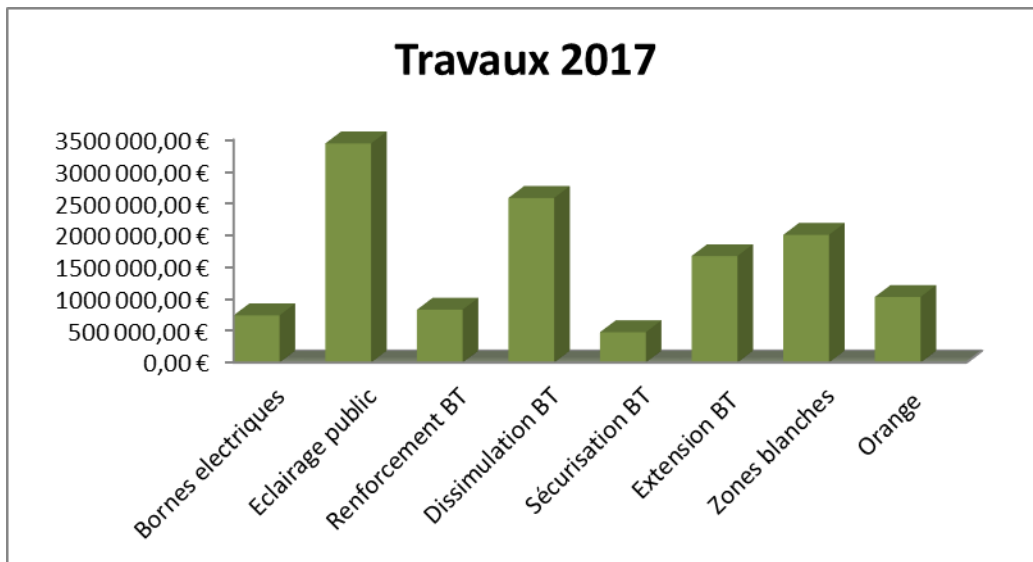
Les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement sont joints en annexe de ce présent document. Ils s'élèvent en dépenses à 11 947 136,09€ et 9 934 339,01€ en recettes.



Le poste le plus important de la section d'investissement est le chapitre Immobilisations en cours, où sont inscrites toutes les dépenses qui concernent le réseau basse tension ainsi que celles faites sur les réseaux d'éclairage public et de bornes de recharge pour véhicules électriques. Les dépenses réalisées dans le cadre du programme de résorption des zones blanches sont inscrites aux chapitres 45.

#### Répartition par type de travaux

Bornes électriques	741 197,12 €	5,80%
Eclairage public	3 439 194,34 €	26,92%
Renforcement BT	829 828,29 €	6,49%
Dissimulation BT	2 584 024,74 €	20,22%
Sécurisation BT	476 796,48 €	3,73%
Extension BT	1 672 287,21 €	13,09%
Zones blanches	2 004 490,23 €	15,69%
Orange	1 028 869,99 €	8,05%
<b>Total</b>	<b>12 776 688,40 €</b>	<b>100%</b>
<b>Total hors ZB et Orange</b>	<b>9 743 328,18 €</b>	



Le deuxième poste de la section d'investissement est le chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées et correspond au remboursement du capital de nos emprunts pour 1 017 416.85€ ainsi qu'une écriture de régularisation pour l'encaissement de l'emprunt pour la SEM réalisé en décembre 2016 pour 1 997 000€.

Le chapitre 13 Subventions d'investissement est également impacté par des écritures de régularisation pour 778 430.09€, des subventions liées à l'éclairage public non-amortissables ayant été imputées au 13148 au lieu du 13248.

Au Chapitre 204, nous retrouvons les subventions de 2700€ versées par le SDEY à 13 communes du Département pour l'achat d'un véhicule électrique. L'hôpital Roland Bonnon de Villeneuve-sur-Yonne a également bénéficié d'une subvention pour l'achat de son véhicule.

Les chapitres immobilisations corporelles et incorporelles retracent les investissements du syndicat (hors travaux) comprenant entre autre les frais d'études et les logiciels au chapitre 20, le matériel de bureau et informatique, les travaux dans les locaux du syndicat notamment sur la Clé du sénonais ou encore l'installation d'une borne rapide sur le parking du syndicat au chapitre 21.

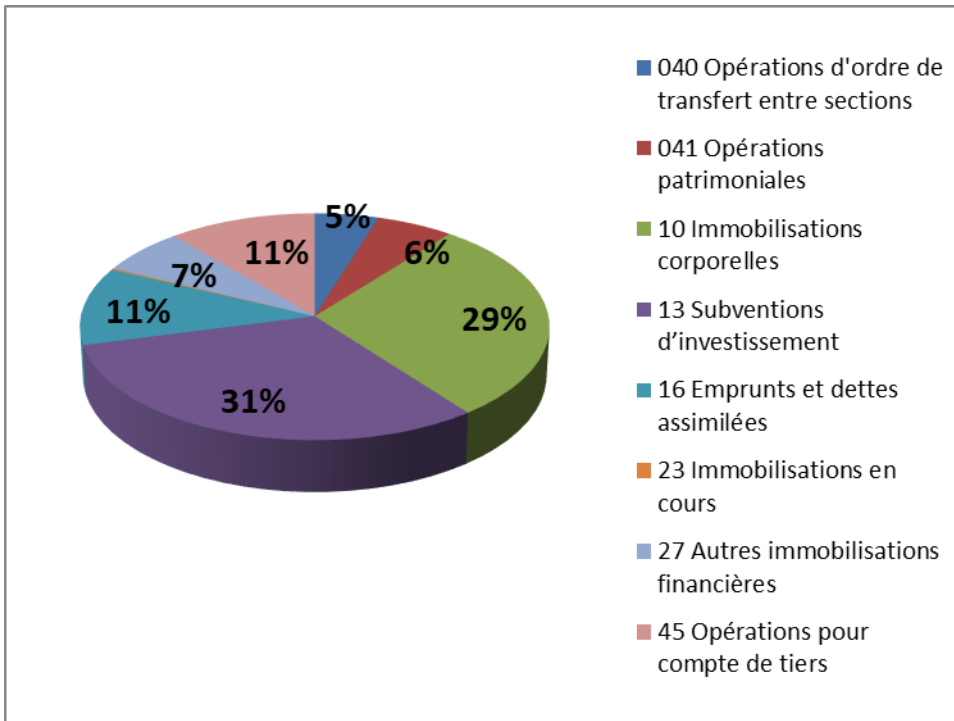
Les opérations d'ordre que sont les amortissements des subventions (59 190.24€) se retrouvent également en recette de fonctionnement (chapitre 042).

Le chapitre 041 opérations patrimoniales (1 042 555.54€) regroupent des écritures d'ordre intervenant pour l'intégration de frais d'études dans un compte de travaux et des écritures liées à la récupération de la TVA auprès d'Enedis dans le cadre des travaux basse tension.

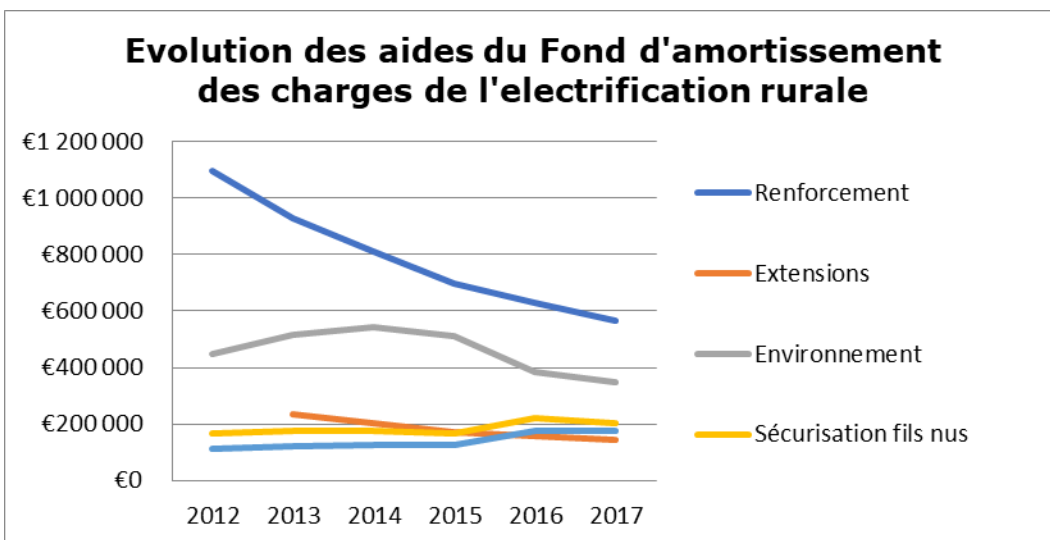


## Recettes d'investissement

	BP	Budget total	Réalisé total
<b>Investissement</b>	<b>20 915 675,69 €</b>	<b>39 823 599,37 €</b>	<b>17 963 435,40 €</b>
021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	3 868 500,00 €	3 868 500,00 €	
024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		6 106,50 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00 €	1 073 068,50 €	864 169,92 €
041 Opérations patrimoniales	1 500 570,00 €	1 500 570,00 €	1 042 555,54 €
10 Immobilisations corporelles	35 000,00 €	5 035 000,00 €	5 210 467,00 €
13 Subventions d'investissement	7 426 315,69 €	17 003 569,26 €	5 627 860,93 €
16 Emprunts et dettes assimilées	460 000,00 €	2 460 000,00 €	2 000 000,00 €
23 Immobilisations en cours			37 025,89 €
27 Autres immobilisations financières	1 611 170,00 €	2 050 744,96 €	1 175 656,05 €
45 Opérations pour compte de tiers	5 364 120,00 €	6 826 040,15 €	2 005 700,07 €



Les principales recettes d'investissement proviennent des participations des communes et des professionnels pour 4 587 393,38€ et 1 040 467,55€ de la part du Facé, inscrit au chapitre subventions d'investissement. Ce chapitre est également impacté par les écritures de régularisations entre les articles 13148 et 13248 pour 778 430,39 €.



La deuxième source de financement de cette section provient de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 5 000 000€ au chapitre Dotations, fonds divers et réserves.

Les sommes inscrites au chapitre 16 Emprunts et dettes réalisées pour la prise de participation dans la SEM viennent abonder les recettes d'investissement mais correspondent à des régularisations (imputation erronée en fin d'exercice 2016) pour 2 000 000€.



Les immobilisations financières comprennent les allègements versés par le Conseil Départemental pour 160 697€ et l'encaissement de TVA pour 1 014 959.05€.

Comme en dépenses d'investissement, les opérations d'ordre que sont les amortissements et les transferts entre sections se retrouvent aux chapitres opérations d'ordre de transfert entre sections (864 169.92€) et opérations patrimoniales (1 042 555.54€).

En dépenses comme en recettes, les chapitres 45 retracent les opérations de résorption des zones blanches pylône par pylône pour 2 004 490.23€ en dépense et 2 005 700.07€ en recettes.



Imputation	Réalisé N-1	BP	VC/DM	Budget total	Réalisé
<b>Dépense</b>	<b>14 269 871,95 €</b>	<b>29 692 175,69 €</b>	<b>23 267 373,07 €</b>	<b>52 959 548,76 €</b>	<b>22 890 528,85 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 298 969,65 €</b>	<b>8 776 500,00 €</b>	<b>4 359 449,39 €</b>	<b>13 135 949,39 €</b>	<b>6 036 443,94 €</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>1 697 066,86 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>2 367 667,95 €</b>	<b>4 367 667,95 €</b>	<b>2 559 430,86 €</b>
6042 Achats de prestations de services (autres que terrains à amé	4 800,00 €				1 748,63 €
605 Achats de matériel, équipements et travaux 2	528 351,87 €	800 000,00 €	1 402 002,27 €	2 202 002,27 €	1 028 869,99 €
60611 Eau et assainissement	518,82 €	1 500,00 €		1 500,00 €	521,88 €
60612 Énergie - électricité	11 403,56 €	15 000,00 €		15 000,00 €	58 992,63 €
60621 Combustibles	9 172,38 €	10 000,00 €		10 000,00 €	8 239,55 €
60622 Carburants	17 188,23 €	17 000,00 €		17 000,00 €	15 918,49 €
60623 Alimentation	532,12 €				597,33 €
60631 Fournitures d'entretien	1 522,83 €	3 000,00 €	79,07 €	3 079,07 €	1 679,68 €
60632 Fournitures de petit équipement	6 255,87 €	5 000,00 €		5 000,00 €	6 138,06 €
60633 Fournitures de voirie		5 000,00 €		5 000,00 €	444,00 €
60636 Vêtements de travail	308,16 €	5 000,00 €		5 000,00 €	4 433,44 €
6064 Fournitures administratives	19 217,87 €	20 000,00 €	512,00 €	20 512,00 €	8 666,22 €
6068 Autres matières et fournitures	5 217,72 €	50 000,00 €	185,00 €	50 185,00 €	2 055,11 €
611 Contrats de prestations de services	113 786,93 €	130 000,00 €		130 000,00 €	149 909,18 €
6132 Locations immobilières	22 027,34 €	21 000,00 €		21 000,00 €	16 275,79 €
6135 Locations mobilières	18 336,66 €	20 000,00 €	11 512,62 €	31 512,62 €	14 990,85 €
614 Charges locatives et de copropriété	13 900,86 €	15 000,00 €	409,43 €	15 409,43 €	11 288,36 €
61521 Terrains	828,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	7 719,50 €
615221 Bâtiments publics	35 395,28 €	10 000,00 €	2 890,00 €	12 890,00 €	13 780,29 €
61551 Matériel roulant	8 950,97 €	6 000,00 €		6 000,00 €	11 561,25 €
61558 Autres biens mobiliers	324,52 €	6 000,00 €		6 000,00 €	2 480,76 €
6156 Maintenance	295 950,85 €	500 000,00 €	811 215,20 €	1 311 215,20 €	549 641,08 €
6161 Multirisques	16 763,62 €	20 000,00 €		20 000,00 €	12 648,76 €
617 Études et recherches	8 689,56 €	10 000,00 €		10 000,00 €	2 512,77 €
6182 Documentation générale et technique	7 834,62 €	10 000,00 €	89,00 €	10 089,00 €	8 505,28 €
6184 Versements à des organismes de formation	20 890,74 €	10 000,00 €	9 710,40 €	19 710,40 €	35 376,76 €
6185 Frais de colloques et séminaires	31 866,09 €	40 000,00 €	3 994,00 €	43 994,00 €	21 215,31 €
6188 Autres frais divers	22 058,66 €	5 000,00 €		5 000,00 €	4 142,33 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 501,79 €	1 000,00 €		1 000,00 €	1 775,70 €
6226 Honoraires	88 302,00 €	40 000,00 €	71 882,00 €	111 882,00 €	108 912,30 €
6227 Frais d'actes et de contentieux	262,24 €	5 000,00 €		5 000,00 €	617,87 €
6228 Divers	93,03 €	5 000,00 €		5 000,00 €	1 495,62 €
6231 Annonces et insertions	15 142,13 €	5 000,00 €	2 918,00 €	7 918,00 €	18 815,33 €
6232 Fêtes et cérémonies	6 094,27 €	6 000,00 €		6 000,00 €	10 652,68 €



Imputation	Réalisé N-1	BP	VC/DM	Budget total	Réalisé
6233 Foires et expo	9 888,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	4 611,77 €
6236 Catalogues et imprimés	68 932,52 €	5 000,00 €	3 822,00 €	8 822,00 €	46 357,20 €
6237 Publications	13 455,60 €	3 000,00 €		3 000,00 €	9 780,80 €
6238 Divers	83 147,38 €	8 000,00 €	43 446,96 €	51 446,96 €	115 833,56 €
6241 Transports de biens	2 044,04 €				194,50 €
6251 Voyages et déplacements	36 261,34 €	25 000,00 €		25 000,00 €	61 689,18 €
6257 Réceptions	28 296,41 €	15 000,00 €		15 000,00 €	28 762,27 €
6261 Frais d'affranchissement	15 936,85 €	18 000,00 €		18 000,00 €	12 753,56 €
6262 Frais de télécommunications	18 596,29 €	22 000,00 €		22 000,00 €	41 601,69 €
627 Services bancaires et assimilés			3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €
6281 Concours divers (cotisations...)	56 076,18 €	60 000,00 €		60 000,00 €	57 964,95 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	24 907,66 €	25 000,00 €		25 000,00 €	25 404,58 €
6284 Redevances pour services rendus	120,00 €	500,00 €		500,00 €	31,17 €
6288 Autres services extérieurs		3 000,00 €		3 000,00 €	
63512 Taxes foncières	4 980,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €	5 093,00 €
6355 Taxes et impôts sur les véhicules	434,00 €	500,00 €		500,00 €	625,52 €
6358 Autres droits	501,00 €	500,00 €		500,00 €	
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organes)					104,33 €
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 435 768,66 €</b>	<b>1 350 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>1 390 000,00 €</b>	<b>1 330 674,61 €</b>
6331 Versement de transport	4 555,81 €	4 000,00 €		4 000,00 €	4 369,81 €
6332 Cotisations versées au f.n.a.l.	4 146,07 €	4 000,00 €		4 000,00 €	3 972,88 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	24 706,60 €	17 000,00 €		17 000,00 €	18 108,27 €
64111 Rémunération principale	413 933,36 €	400 000,00 €	40 000,00 €	440 000,00 €	470 524,20 €
64112 Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	7 065,26 €	7 000,00 €		7 000,00 €	11 099,76 €
64118 Autres indemnités.	132 899,02 €	129 000,00 €		129 000,00 €	126 188,55 €
64131 Rémunérations	363 893,55 €	364 000,00 €		364 000,00 €	289 579,84 €
64138 Autres indemnités					478,80 €
64162 Emplois d'avenir	17 724,13 €	17 000,00 €		17 000,00 €	19 078,16 €
6451 Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	198 294,88 €	189 000,00 €		189 000,00 €	173 998,68 €
6453 Cotisations aux caisses de retraites	160 019,10 €	154 000,00 €		154 000,00 €	155 827,66 €
6454 Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	21 665,56 €	25 000,00 €		25 000,00 €	17 540,65 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	77 349,73 €	25 000,00 €		25 000,00 €	24 357,16 €
6456 Versement au f.n.c du supplément familial	2 102,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €	1 405,59 €
6475 Médecine du travail, pharmacie	460,56 €	5 000,00 €		5 000,00 €	7 727,08 €
6478 Autres charges sociales diverses	6 855,23 €	7 000,00 €		7 000,00 €	6 396,37 €





Imputation	Réalisé N-1	BP	VC/DM	Budget total	Réalisé
6488 Autres charges	97,80 €	500,00 €		500,00 €	21,15 €
<b>014 Atténuations de produits</b>	<b>66 493,15 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>264 042,06 €</b>
7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers	66 493,15 €	100 000,00 €	500 000,00 €	600 000,00 €	264 042,06 €
<b>022 Dépenses imprévues</b>			<b>261 870,00 €</b>	<b>261 870,00 €</b>	
022 Dépenses imprévues			261 870,00 €	261 870,00 €	
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>		<b>3 868 500,00 €</b>		<b>3 868 500,00 €</b>	
023(ordre) Virement à la section d'investissement		3 868 500,00 €		3 868 500,00 €	
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>736 116,67 €</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>423 068,50 €</b>	<b>1 073 068,50 €</b>	<b>864 169,92 €</b>
675(ordre) Valeurs comptables des immobilisations cédées			18 108,45 €	18 108,45 €	18 108,45 €
6761(ordre) Différences sur réalisations (positives)			4 960,05 €	4 960,05 €	4 960,05 €
678(ordre) Autres charges exceptionnelles					1 112,50 €
6811(ordre) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	736 116,67 €	650 000,00 €	400 000,00 €	1 050 000,00 €	839 988,92 €
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>247 817,76 €</b>	<b>415 000,00 €</b>	<b>567 712,94 €</b>	<b>982 712,94 €</b>	<b>498 913,50 €</b>
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	152,00 €	1 000,00 €	152,00 €	1 152,00 €	456,00 €
6531 Indemnités	119 789,46 €	125 000,00 €		125 000,00 €	117 170,00 €
6532 Frais de mission	20 281,70 €	18 000,00 €		18 000,00 €	19 503,05 €
6533 Cotisations de retraite	7 716,29 €	9 000,00 €		9 000,00 €	7 820,82 €
6535 Formation		2 000,00 €		2 000,00 €	
6541 Créances admises en non-valeur					1 008,93 €
65738 Autres organismes publics	5 100,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	3 000,00 €
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	1 000,00 €	15 000,00 €	16 000,00 €	31 000,00 €	28 800,00 €
658 Charges diverses de la gestion courante	93 778,31 €	240 000,00 €	551 560,94 €	791 560,94 €	321 154,70 €
<b>66 Charges financières</b>	<b>104 404,51 €</b>	<b>376 000,00 €</b>		<b>376 000,00 €</b>	<b>328 841,91 €</b>
66111 Intérêts réglés à l'échéance	241 966,23 €	236 000,00 €		236 000,00 €	219 398,72 €
66112 Intérêts - rattachement des icne	-140 561,72 €	130 000,00 €		130 000,00 €	108 853,78 €
6616 Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompt					589,41 €
6688 Autres	3 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €	
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>11 302,04 €</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>199 130,00 €</b>	<b>216 130,00 €</b>	<b>190 371,08 €</b>
6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		10 000,00 €		10 000,00 €	
6712 Amendes fiscales et pénales					2 025,00 €
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	749,00 €				59,00 €
673 Titres annulés ex an	10 553,04 €	5 000,00 €	44 130,00 €	49 130,00 €	29 295,68 €



Imputation	Réalisé N-1	BP	VC/DM	Budget total	Réalisé
678 Autres charges exceptionnelles		2 000,00 €	155 000,00 €	157 000,00 €	158 991,40 €
<b>Investissement</b>	<b>9 970 902,30 €</b>	<b>20 915 675,69 €</b>	<b>18 907 923,68 €</b>	<b>39 823 599,37 €</b>	<b>16 854 084,91 €</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>			<b>426 233,62 €</b>	<b>426 233,62 €</b>	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			426 233,62 €	426 233,62 €	
<b>020 Dépenses imprévues</b>			<b>1 400 000,00 €</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	
020 Dépenses imprévues			1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	
<b>040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>129 204,26 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>500 045,00 €</b>	<b>590 045,00 €</b>	<b>59 190,24 €</b>
139148(ordre) Autres communes	80 700,55 €	40 000,00 €	250 000,00 €	290 000,00 €	677,34 €
139158(ordre) Autres groupements	48 503,71 €	50 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	56 010,32 €
192(ordre) Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations			45,00 €	45,00 €	45,00 €
28031(ordre) Amortissements des frais d'études					2 457,58 €
<b>041 Opérations patrimoniales</b>	<b>551 098,25 €</b>	<b>1 500 570,00 €</b>		<b>1 500 570,00 €</b>	<b>1 042 555,54 €</b>
204412(ordre) En nature - OP - Bâtiments et installations	21 197,86 €				
2315(ordre) Installations, matériel et outillage techniques	9 435,45 €	50 000,00 €		50 000,00 €	24 646,81 €
2317(ordre) Immo. corporelles reçues mise à dispo.	403,33 €				2 188,89 €
2762(ordre) Créances sur transfert de droits à déduction de TV	520 061,61 €	1 450 570,00 €		1 450 570,00 €	1 015 719,84 €
<b>13 Subventions d'investissement</b>	<b>231 897,50 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>780 000,00 €</b>	<b>810 000,00 €</b>	<b>807 935,40 €</b>
1311 État et établissements nationaux	159 300,00 €				
13148 Autres communes	1 112,50 €	5 000,00 €	780 000,00 €	785 000,00 €	778 430,09 €
13248 Autres communes	26 151,83 €	5 000,00 €		5 000,00 €	11 366,64 €
1328 Autres	45 333,17 €	20 000,00 €		20 000,00 €	18 138,67 €
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>889 847,47 €</b>	<b>1 030 000,00 €</b>	<b>1 997 000,00 €</b>	<b>3 027 000,00 €</b>	<b>3 014 416,85 €</b>
1641 Emprunts en euros	888 147,47 €	1 030 000,00 €	1 997 000,00 €	3 027 000,00 €	3 014 416,85 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 700,00 €				
<b>20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)</b>	<b>123 444,45 €</b>	<b>91 000,00 €</b>	<b>58 403,49 €</b>	<b>149 403,49 €</b>	<b>43 273,57 €</b>
2031 Frais d'études	67 218,30 €	50 000,00 €	56 359,77 €	106 359,77 €	25 122,81 €
2033 Frais d'insertion	8 153,32 €	6 000,00 €		6 000,00 €	
2051 Concessions et droits similaires	48 072,83 €	35 000,00 €	2 043,72 €	37 043,72 €	18 150,76 €
<b>204 Subventions d'équipement versées</b>	<b>15 400,00 €</b>	<b>94 500,00 €</b>	<b>5 400,00 €</b>	<b>99 900,00 €</b>	<b>76 258,00 €</b>
2041481 Autres communes - Biens mobilier	5 400,00 €	94 500,00 €	5 400,00 €	99 900,00 €	35 100,00 €
2041482 Autres communes - Bâtiments et installations	10 000,00 €				41 158,00 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>148 538,08 €</b>	<b>270 000,00 €</b>	<b>585 423,80 €</b>	<b>855 423,80 €</b>	<b>62 636,90 €</b>



Imputation	Réalisé N-1	BP	VC/DM	Budget total	Réalisé
2115 Terrains bâtis		100 000,00 €		100 000,00 €	
21318 Autres bâtiments publics			564 320,00 €	564 320,00 €	8 028,90 €
2135 Installations générales, agencements,	7 923,60 €	10 000,00 €		10 000,00 €	10 805,82 €
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	98 491,89 €	100 000,00 €	12 960,00 €	112 960,00 €	2 472,00 €
2182 Matériel de transport	27 900,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €	26 259,51 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	8 558,76 €	10 000,00 €	5 100,00 €	15 100,00 €	9 035,82 €
2184 Mobilier	1 100,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €	
2188 Autres immobilisations corporelles	4 563,83 €		3 043,80 €	3 043,80 €	6 034,85 €
<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>5 584 746,78 €</b>	<b>12 800 000,00 €</b>	<b>11 239 190,24 €</b>	<b>24 039 190,24 €</b>	<b>9 743 328,18 €</b>
2315 Installations, matériel et outillage techniques	3 418 580,96 €	9 800 000,00 €	6 134 374,00 €	15 934 374,00 €	5 661 163,84 €
2317 Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à dis	2 166 165,82 €	3 000 000,00 €	5 104 816,24 €	8 104 816,24 €	4 082 164,34 €
<b>26 Titres de participation</b>	<b>2 240 000,00 €</b>				
261 Titres de participation	2 240 000,00 €				
<b>27 Autres immobilisations financières</b>	<b>83,78 €</b>				
2762 Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	83,78 €				
<b>45 Opérations pour compte de tiers</b>	<b>56 641,73 €</b>	<b>5 009 605,69 €</b>	<b>1 916 227,53 €</b>	<b>6 925 833,22 €</b>	<b>2 004 490,23 €</b>
458116001 Opération sous mandat zone blanche	34 650,00 €	144 950,00 €	23 976,80 €	168 926,80 €	
458116002 MOUFFY ZB		112 044,08 €	69 095,92 €	181 140,00 €	75 325,94 €
458116003 CHAMPCEVRAIS ZB		103 474,17 €	120 242,49 €	223 716,66 €	145 379,16 €
458116004 VASSY SOUS PISY ZB		116 326,40 €	63 673,60 €	180 000,00 €	74 890,99 €
458116005 PIMELLES ZB		112 044,08 €	67 955,92 €	180 000,00 €	75 935,03 €
458116006 COULANGES LA VINEUSE ZB		112 044,08 €	67 955,92 €	180 000,00 €	63 245,64 €
458116007 DICY ZB		179 383,20 €	2 093,40 €	181 476,60 €	5 042,40 €
458116008 CHEVILLON ZB		179 383,20 €	3 321,60 €	182 704,80 €	9 653,52 €
458116009 PRUNOY ZB		179 383,20 €	3 197,40 €	182 580,60 €	5 983,50 €
458116010 CERISIERS ZB		179 383,20 €	699,60 €	180 082,80 €	88 724,27 €
458116011 VAUDEURS ZB		179 383,20 €	782,40 €	180 165,60 €	113 043,18 €
458116012 CHASTENAY LE BAS ZB		179 383,20 €	865,20 €	180 248,40 €	104 332,19 €
458116013 ESSERT ZB		179 383,20 €	1 113,60 €	180 496,80 €	104 111,62 €
458116014 THOREY ZB		179 383,20 €	616,80 €	180 000,00 €	141 028,58 €
458116015 BAON ZB		179 383,20 €	2 641,92 €	182 025,12 €	110 478,43 €
458116016 GIROLLES ZB		179 383,20 €	2 641,92 €	182 025,12 €	89 213,71 €
458116017 VENIZY ZB		179 383,20 €	2 641,92 €	182 025,12 €	133 920,96 €
458116018 POILLY SUR SEREIN ZB		179 383,20 €	2 641,92 €	182 025,12 €	128 154,53 €
458116019 COULOURS ZB		179 383,20 €	2 641,92 €	182 025,12 €	106 090,80 €
458116020 CERILLY ZB		179 383,20 €	2 641,92 €	182 025,12 €	131 389,44 €



Imputation	Réalisé N-1	BP	VC/DM	Budget total	Réalisé
458116021 CRUZY LE CHATEL ZB		179 383,20 €	2 641,92 €	182 025,12 €	82 753,74 €
458116022 SACY ZB		177 974,88 €	4 050,24 €	182 025,12 €	94 498,62 €
458116023 LES BORDES ZB		180 000,00 €	1 482,00 €	181 482,00 €	3 507,12 €
458116024 DIXMONT ZB		180 000,00 €	2 223,00 €	182 223,00 €	73 487,42 €
458116025 LICHERES SUR YONNE ZB		180 000,00 €	2 467,20 €	182 467,20 €	5 968,32 €
458116026 DOMECY SUR LE VAULT ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	5 283,84 €
458116027 VILLEFRANCHE ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	8 659,92 €
458116028 MOLAY ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	1 233,60 €
458116029 STE VERTU ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	1 233,60 €
458116030 GUEDELON ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	
458116031 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458116032 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458116033 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458116034 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458116035 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458116036 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458116037 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458116038 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458216002 MOUFFY ZB			10 506,00 €	10 506,00 €	10 505,16 €
458216003 CHAMPCEVRAIS ZB			11 415,00 €	11 415,00 €	11 415,00 €
4582225 Vallan	10 350,00 €				
458123028 Val de Mercy orange	100,08 €				
45812304 Coulanges EP mairie salle des fêtes	11 351,61 €				
4582317 VILLEFARGEAU	190,04 €				
<b>Recette</b>	<b>19 690 001,04 €</b>	<b>29 692 175,69 €</b>	<b>31 882 945,39 €</b>	<b>61 575 121,08 €</b>	<b>28 185 897,79 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>9 436 624,52 €</b>	<b>8 776 500,00 €</b>	<b>12 975 021,71 €</b>	<b>21 751 521,71 €</b>	<b>10 222 462,39 €</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>			<b>10 947 964,80 €</b>	<b>10 947 964,80 €</b>	
002 Résultat d'exploitation reporté			10 947 964,80 €	10 947 964,80 €	
<b>013 Atténuations de charges</b>	<b>36 825,55 €</b>	<b>10 000,00 €</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>21 509,17 €</b>
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	36 825,55 €	10 000,00 €		10 000,00 €	21 509,17 €
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>129 204,26 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>500 045,00 €</b>	<b>590 045,00 €</b>	<b>59 190,24 €</b>
7761(ordre) Diff / réal (+) transférées en invest.			45,00 €	45,00 €	45,00 €
777(ordre) Quote-part des subventions d'investissement transférée au co	129 204,26 €	90 000,00 €	500 000,00 €	590 000,00 €	56 687,66 €
7811(ordre) Rep. amort. immos corpo. et incorp.					2 457,58 €
<b>70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march</b>	<b>572 183,23 €</b>	<b>850 000,00 €</b>	<b>1 503 988,41 €</b>	<b>2 353 988,41 €</b>	<b>1 063 025,31 €</b>
704 Travaux	570 532,44 €	800 000,00 €	1 501 293,24 €	2 301 293,24 €	1 037 777,70 €
705 Études	810,79 €	50 000,00 €	2 695,17 €	52 695,17 €	16 777,09 €



Imputation	Réalisé N-1	BP	VC/DM	Budget total	Réalisé
70688 Autres prestations de services					1 660,00 €
70848 Aux autres organismes					3 221,11 €
70878 Par d'autres redevables	840,00 €				3 589,41 €
<b>73 Impôts et taxes</b>	<b>5 823 575,46 €</b>	<b>5 000 000,00 €</b>		<b>5 000 000,00 €</b>	<b>6 126 030,59 €</b>
7351 Taxe sur la consommation finale d'électricité	5 823 575,46 €	5 000 000,00 €		5 000 000,00 €	6 126 030,59 €
<b>74 Dotations et participations</b>	<b>1 003 001,36 €</b>	<b>990 000,00 €</b>		<b>990 000,00 €</b>	<b>902 786,11 €</b>
74718 Autres	632 082,19 €	600 000,00 €		600 000,00 €	428 891,12 €
7472 Régions	17 031,60 €	30 000,00 €		30 000,00 €	27 399,14 €
74748 Autres communes	344 677,61 €	360 000,00 €		360 000,00 €	446 495,85 €
7478 Autres organismes	9 209,96 €				
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 820 251,56 €</b>	<b>1 828 000,00 €</b>		<b>1 828 000,00 €</b>	<b>1 767 193,76 €</b>
751 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, pro	1 791 316,21 €	1 800 000,00 €		1 800 000,00 €	1 735 741,74 €
752 Revenus des immeubles	28 935,35 €	28 000,00 €		28 000,00 €	31 452,02 €
<b>77 Produits exceptionnels</b>	<b>51 583,10 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>23 023,50 €</b>	<b>31 523,50 €</b>	<b>282 727,21 €</b>
7711 Débits et pénalités perçus	2 850,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	176 823,07 €
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 659,66 €	1 500,00 €		1 500,00 €	988,26 €
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l					38 676,00 €
775 Produits des cessions d'immobilisations			23 023,50 €	23 023,50 €	23 023,50 €
7788 Produits exceptionnels divers	47 073,44 €	2 000,00 €		2 000,00 €	43 216,38 €
<b>Investissement</b>	<b>10 253 376,52 €</b>	<b>20 915 675,69 €</b>	<b>18 907 923,68 €</b>	<b>39 823 599,37 €</b>	<b>17 963 435,40 €</b>
<b>021 Virement de la section d'exploitation (recettes)</b>		<b>3 868 500,00 €</b>		<b>3 868 500,00 €</b>	
021(ordre) Virement de la section d'exploitation		3 868 500,00 €		3 868 500,00 €	
<b>024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)</b>			<b>6 106,50 €</b>	<b>6 106,50 €</b>	
024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			6 106,50 €	6 106,50 €	
<b>040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>736 116,67 €</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>423 068,50 €</b>	<b>1 073 068,50 €</b>	<b>864 169,92 €</b>
139148(ordre) Autres communes					1 112,50 €
192(ordre) Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations			4 960,05 €	4 960,05 €	4 960,05 €
2182(ordre) Matériel de transport			12 456,60 €	12 456,60 €	12 456,60 €
271(ordre) Titres immobilisés (droits de propriété)			4 127,36 €	4 127,36 €	4 127,36 €
272(ordre) Titres immobilisés (droits de créance)			1 524,49 €	1 524,49 €	1 524,49 €
28031(ordre) Amortissements des frais d'études	49 004,00 €	8 000,00 €		8 000,00 €	17 775,71 €
28033(ordre) Frais d'insertion	12 996,58 €	3 000,00 €		3 000,00 €	8 153,32 €
28041481(ordre) Autres	2 700,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	5 400,00 €



Imputation	Réalisé N-1	BP	VC/DM	Budget total	Réalisé
28041482(ordre) Autres communes - Bâtiments et installations	14 655,76 €	2 000,00 €		2 000,00 €	10 000,00 €
280421(ordre) Pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et é	2 000,00 €				
2804412(ordre) En nature - OP - Bâtiments et installations	6 469,93 €				21 197,86 €
28051(ordre) Concessions et droits similaires	48 461,01 €	50 000,00 €		50 000,00 €	54 179,98 €
28128(ordre) Autres agencements et aménagements de terrains	3 007,07 €	4 000,00 €		4 000,00 €	3 007,07 €
281318(ordre) Autres bâtiments publics	5 341,82 €	6 000,00 €		6 000,00 €	5 341,82 €
28135(ordre) Installations générales, agencements, aménagements des const	19 907,65 €	21 000,00 €		21 000,00 €	20 538,92 €
281533(ordre) Réseaux câblés	1 071,90 €				
28158(ordre) Autres installations, matériel et outillage techniques	2 374,65 €	1 000,00 €		1 000,00 €	17 846,72 €
2817534(ordre) Réseaux d'électrification					87,18 €
2817538(ordre) Autres réseaux	493 025,91 €	470 000,00 €	400 000,00 €	870 000,00 €	592 209,21 €
281783(ordre) Matériel de bureau et matériel informatique	275,13 €				
28181(ordre) Installations générales, agencements et aménagements divers	3 241,19 €	4 000,00 €		4 000,00 €	3 241,16 €
28182(ordre) Matériel de transport	30 779,77 €	37 000,00 €		37 000,00 €	36 592,27 €
28183(ordre) Matériel de bureau et matériel informatique	34 050,12 €	30 000,00 €		30 000,00 €	34 610,43 €
28184(ordre) Mobilier	1 619,89 €	3 000,00 €		3 000,00 €	2 935,17 €
28188(ordre) Autres immobilisations corp	5 134,29 €	6 000,00 €		6 000,00 €	6 872,10 €
<b>041 Opérations patrimoniales</b>	<b>551 098,25 €</b>	<b>1 500 570,00 €</b>		<b>1 500 570,00 €</b>	<b>1 042 555,54 €</b>
2031(ordre) Frais d'études	8 369,87 €	50 000,00 €		50 000,00 €	25 567,55 €
2315(ordre) Installations, matériel et outillage techniques	520 313,44 €	1 450 570,00 €		1 450 570,00 €	1 016 227,20 €
2762(ordre) Créances sur transfert de droits à déduction de TV	1 217,08 €				760,79 €
458223028(ordre) val de Mercy	299.52€				
45822304 (ordre) Coulanges	20898.34€				
<b>10 Immobilisations corporelles</b>	<b>3 047 722,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>5 000 000,00 €</b>	<b>5 035 000,00 €</b>	<b>5 210 467,00 €</b>
10222 FCTVA	47 722,00 €	35 000,00 €		35 000,00 €	210 467,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	3 000 000,00 €		5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
<b>13 Subventions d'investissement</b>	<b>3 118 800,04 €</b>	<b>7 426 315,69 €</b>	<b>9 577 253,57 €</b>	<b>17 003 569,26 €</b>	<b>5 627 860,93 €</b>
13148 Autres communes	778 430,09 €	1 753 067,00 €		1 753 067,00 €	
1321 État et établissements nationaux	370 974,00 €	3 504 017,69 €	3 780 227,51 €	7 284 245,20 €	1 040 467,55 €
13248 Autres communes	1 465 315,36 €	2 169 231,00 €	4 906 700,30 €	7 075 931,30 €	3 853 310,34 €



Imputation	Réalisé N-1	BP	VC/DM	Budget total	Réalisé
1328 Autres	504 080,59 €		890 325,76 €	890 325,76 €	734 083,04 €
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 997 000,00 €</b>	<b>460 000,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>2 460 000,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>
1641 Emprunts en euros	1 997 000,00 €	460 000,00 €	2 000 000,00 €	2 460 000,00 €	2 000 000,00 €
<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>6 307,27 €</b>				<b>37 025,89 €</b>
2315 Installations, matériel et outillage techniques	6 307,27 €				35 492,41 €
2317 Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à dis					1 533,48 €
<b>27 Autres immobilisations financières</b>	<b>733 203,04 €</b>	<b>1 611 170,00 €</b>	<b>439 574,96 €</b>	<b>2 050 744,96 €</b>	<b>1 175 656,05 €</b>
2762 Créances sur transfert de droits à déduction de TV	518 928,31 €	1 450 570,00 €	439 574,96 €	1 890 144,96 €	1 014 959,05 €
27633 Départements	214 274,73 €	160 600,00 €		160 600,00 €	160 697,00 €
<b>45 Opérations pour compte de tiers</b>	<b>63 129,25 €</b>	<b>5 364 120,00 €</b>	<b>1 461 920,15 €</b>	<b>6 826 040,15 €</b>	<b>2 005 700,07 €</b>
4581230 Villefargeau	755,05 €				
458216001 Opération sous mandat zone blanche	11 520,00 €	144 120,00 €		144 120,00 €	23 130,00 €
458216002 MOUFFY ZB	10 505,16 €	180 000,00 €	10 505,16 €	190 505,16 €	75 325,94 €
458216003 CHAMPCEVRAIS ZB	11 415,00 €	180 000,00 €	11 414,99 €	191 414,99 €	145 379,16 €
458216004 VASSY SOUS PISY ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	74 890,99 €
458216005 PIMELLES ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	75 935,03 €
458216006 COULANGES LA VINEUSE ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	63 245,64 €
458216007 DICY ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	5 042,40 €
458216008 CHEVILLON ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	9 653,52 €
458216009 PRUNOY ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	5 983,50 €
458216010 CERISIERS ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	88 724,27 €
458216011 VAUDEURS ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	113 043,18 €
458216012 CHASTENAY LE BAS ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	104 332,19 €
458216013 ESSERT ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	104 111,62 €
458216014 THOREY ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	141 028,58 €
458216015 BAON ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	110 478,43 €
458216016 GIROLLES ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	89 213,71 €
458216017 VENIZY ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	133 920,96 €
458216018 POILLY SUR SEREIN ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	128 154,53 €
458216019 COULOURS ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	106 090,80 €
458216020 CERILLY ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	131 389,44 €
458216021 CRUZY LE CHATEL ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	82 753,74 €
458216022 SACY ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	94 498,62 €
458216023 LES BORDES ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	3 507,12 €
458216024 DIXMONT ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	73 487,42 €
458216025 LICHERES SUR YONNE ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	5 968,32 €
458216026 DOMECY SUR LE VAULT ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	5 283,84 €



Imputation	Réalisé N-1	BP	VC/DM	Budget total	Réalisé
458216027 VILLEFRANCHE ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	8 659,92 €
458216028 MOLAY ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	1 233,60 €
458216029 STE VERTU ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	1 233,60 €
458216030 GUEDELON ZB		180 000,00 €		180 000,00 €	
458216031 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458216032 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458216033 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458216034 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458216035 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458216036 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458216037 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	
458216038 zone blanche			180 000,00 €	180 000,00 €	

Après avoir délibéré, le comité départemental, hors de la présence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, le comité départemental APPROUVE, par 27 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, le compte administratif 2016.

#### **DELIBERATION 30/2017 : AFFECTATION DE RESULTAT 2017**

Le comité syndical après avoir voté le compte administratif du SDEY constate qu'il fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 15 133 983.25 €

Un excédent d'investissement de 683 116.87 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2017	16 854 084.91€	6 036 443.94€
Recettes 2017	17 963 435.40€	10 222 462.39€
Résultat exercice 2017	1 109 350.49€	4 186 018.45€
Antérieur (résultat de clôture 2016)	-426 233.62€	10 947 964.80€
<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>683 116.87€</b>	<b>15 133 983.25€</b>

L'excédent de la section d'investissement à hauteur de 683 116.87 € sera repris au 001, résultat d'investissement reporté.

Compte tenu des restes à réaliser 2017, repris en section d'investissement à savoir :

-restes à réaliser dépenses : 11 947 136.09€

-restes à réaliser recettes : 9 934 339.01€

Le résultat d'investissement à affecter s'élève à -1 329 680.21€.

Il est proposé d'affecter l'excédent dégagé de la section de fonctionnement soit 15 133 983.25€ aux articles suivants :

- Art 1068 excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme de 5 670 319.79€
- Art 1068 pour couvrir le déficit de la section d'investissement pour 1 329 680.21€
- Art 002 résultats de fonctionnement reportés pour la somme de 8 133 983.25 €





Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité et 1 abstention, ADOPTE l'ensemble des propositions détaillées ci-dessus.

---

### **DELIBERATION 31/2018 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

Le présent budget supplémentaire pour l'exercice 2018 a pour objectifs de reprendre les crédits des restes à réaliser (en vert) mais aussi l'affectation des résultats de l'exercice 2017, à savoir (en jaune) :

- Article 001 en recette d'investissement pour 683 116,87€
- A l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour 7 000 000€ se décomposant de la manière suivante: 1 329 680,21€ pour couvrir le déficit issu des RAR et 5 670 319,79€ d'excédent capitalisé
- au 002 résultat de fonctionnement reporté : 8 133 983.25€

Des crédits nouveaux sont également ouverts :

Art. 13248 : remboursement sur des participations

Art. 21318 : Autres bâtiments publics: achat et travaux 1 B avenue Foch

Art. 2315/2317: crédits nouveaux pour les travaux EP et BT

Art. 271 : ouverture de crédits pour régularisation des écritures liées aux parts sociales détenus par les anciens SIER aux Crédit agricole

Art. 458116010 : l'opération Zone Blanche à Cerisiers est plus onéreuse que prévue (+ 3500€) et également + 3500€ au 458216010

Art.605 : Travaux sur le réseau Orange en lien avec le 704 en RF

Art. 65888 : 1 200 000€: subventions versées aux communes lors de travaux Orange



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
ouverture de credit							
13	1328	Subventions d'equipement autres	1168,24	13	1321	Subvention d'equipement versé Etat	5 576 159,96 €
	13248	Subventions d'equipement non transférable	80,19		1328	Subvention d'equipement versé autres	48 973,68 €
20	2031	Frais d'études	47 211,61 €		13248	Subvention d'equipement versé commu	3 083 183,48 €
	2051	Concession et droits similaires	7 796,80 €	27	2762	Créances sur transfert de droit à TVA	319 195,91 €
204	2041481	Subventions d'equipement aux organismes publics	5 400,00 €	45	458216002	Opération sous mandat zone blanche	18 121,37 €
21	21318	Autres batiments publics	602 100,00 €		458216004	Opération sous mandat zone blanche	21 112,29 €
	2135	Installations générales	3 900,00 €		458216005	Opération sous mandat zone blanche	19 654,93 €
	2158	Autres installations matériels	12 960,00 €		458216006	Opération sous mandat zone blanche	48 922,09 €
	2183	Matériel de buereau et informatique	5 588,77 €		458216007	Opération sous mandat zone blanche	1 228,20 €
23	2315	Installations matériels en cours	6 145 455,49 €		458216008	Opération sous mandat zone blanche	109 681,96 €
	2317	Immobilisations corporelles reçues en mise à disp	4 208 649,01 €		458216009	Opération sous mandat zone blanche	5 272,98 €
45	458116002	Opération sous mandat zone blanche	18 121,37 €		458216010	Opération sous mandat zone blanche	78 062,75 €
	458116004	Opération sous mandat zone blanche	21 112,29 €		458216011	Opération sous mandat zone blanche	12 015,88 €
	458116005	Opération sous mandat zone blanche	19 654,93 €		458216012	Opération sous mandat zone blanche	11 662,79 €
	458116006	Opération sous mandat zone blanche	48 922,09 €		458216013	Opération sous mandat zone blanche	10 849,62 €
	458116007	Opération sous mandat zone blanche	1 228,20 €		452116014	Opération sous mandat zone blanche	16 058,30 €
	458116008	Opération sous mandat zone blanche	109 681,96 €		458216015	Opération sous mandat zone blanche	12 149,34 €
	458116009	Opération sous mandat zone blanche	5 272,98 €		458216016	Opération sous mandat zone blanche	9 417,09 €
	458116010	Opération sous mandat zone blanche	78 062,75 €		458216017	Opération sous mandat zone blanche	14 456,56 €
	458116011	Opération sous mandat zone blanche	12 015,88 €		458216018	Opération sous mandat zone blanche	15 392,17 €
	458116012	Opération sous mandat zone blanche	11 662,79 €		458216019	Opération sous mandat zone blanche	11 977,66 €
	458116013	Opération sous mandat zone blanche	10 849,62 €		458216020	Opération sous mandat zone blanche	14 175,28 €
	458116014	Opération sous mandat zone blanche	16 058,30 €		458216021	Opération sous mandat zone blanche	8 699,32 €
	458116015	Opération sous mandat zone blanche	12 149,34 €		458216022	Opération sous mandat zone blanche	10 744,30 €
	458116016	Opération sous mandat zone blanche	9 417,09 €		458216023	Opération sous mandat zone blanche	118 156,44 €
	458116017	Opération sous mandat zone blanche	14 456,56 €		458216024	Opération sous mandat zone blanche	70 667,30 €
	458116018	Opération sous mandat zone blanche	15 392,17 €		458216025	Opération sous mandat zone blanche	121 747,60 €
	458116019	Opération sous mandat zone blanche	11 977,66 €		458216026	Opération sous mandat zone blanche	2 431,92 €
	458116020	Opération sous mandat zone blanche	14 175,28 €		458216027	Opération sous mandat zone blanche	136 676,00 €
	458116021	Opération sous mandat zone blanche	8 699,32 €		458216028	Opération sous mandat zone blanche	2 025,12 €
	458116022	Opération sous mandat zone blanche	10 744,30 €		458216029	Opération sous mandat zone blanche	2 025,12 €
	458116023	Opération sous mandat zone blanche	118 156,44 €		458216030	Opération sous mandat zone blanche	3 441,60 €
	458116024	Opération sous mandat zone blanche	70 667,30 €	001		Résultat d'investissement reporté	683 116,87 €
	458116025	Opération sous mandat zone blanche	121 747,60 €				
	458116026	Opération sous mandat zone blanche	2 431,92 €	1068		Excédent de fonctionnement capitalisé	7 000 000,00 €
	458116027	Opération sous mandat zone blanche	136 676,00 €				
	458116028	Opération sous mandat zone blanche	2 025,12 €				
	458116029	Opération sous mandat zone blanche	2 025,12 €				
	458116030	Opération sous mandat zone blanche	3 441,60 €				
13	13248	Autres communes	50 000,00 €				
21	21318	Autres batiments publics achat	400 000,00 €				
23	2315	Travaux en cours	2 200 000,00 €				
	2317	Immobilisations en cours biens mis en concession	3 018 794,79 €				
27	271	Titres immobilisés	1 525,00 €				
45	458116010	Cerisiers Zone blanche	3 500,00 €	45	458216010	Cerisiers Zone blanche	3 500,00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION BP</b>			<b>17 620 955,88 €</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION BP</b>			<b>17 620 955,88 €</b>



FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
ouverture de credit							
011	605	Achat de matériel équipement travaux	1 187 862,29 €	70	704	Travaux	1 517 349,87 €
	60631	Fournitures d'entretien	250,69 €	74	74748	Participations autre organisme	1 586,00 €
	60632	Fournitures de petit équipement	42,00 €				
	60636	vetements de travail	140,68 €	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	8 133 983,25 €
	6064	Fournitures administratives	219,54 €				
	611	Contrats de prestations de service	87 693,27 €	70	704	Travaux	800 000,00 €
	615221	Entretien terrains	47,52 €				
	6156	Maintenance	6 740,00 €				
	617	Etudes	111,88 €				
	6226	Honoraires	11 856,00 €				
	6232	Fêtes et cérémonies	1 378,00 €				
	6236	Catalogues et imprimés	6 192,00 €				
	6238	Divers	40 015,08 €				
	6257	Réceptions	169,00 €				
	6262	Frais de télécommunications	336,00 €				
65	65888	Charges diverses de la gestion courante	457 357,63 €				
65	65888	Charges diverses de la gestion courante	1 200 000,00 €				
011	605	Achat de matériel, équipements travaux	800 000,00 €				
<b>TOTAL DE LA SECTION BP</b>			<b>3 800 411,58 €</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION BP</b>			<b>10 452 919,12 €</b>

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité et 1 abstention, ADOPTE le budget supplémentaire comme présenté ci-dessus.

## **DELIBERATION 32/2018 : AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION – MAINTIEN DU PROTOCOLE DE MONTPELLIER**

### Rappel du contexte :

Le contrat de concession signé en 1999 entre la Fédération Départementale d'Électricité de l'Yonne (FDEY), ERDF, et EDF pour une durée de 30 ans prévoit le versement au SDEY des redevances suivantes :

**Redevance R1** dite de fonctionnement. Elle vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante dans le cadre de l'exercice de la mission. Elle représente 330 000€ pour 2018.

**Redevance dite R2.** Elle est dite d'investissement et correspond à la valorisation des investissements faits par le SDEY. Elle représente 0€\* pour 2018.

**Un article 5** propre au contrat de concession de l'Yonne avait été négocié en 1999 pour 25 ans, soit un dernier versement en 2023. Il représente 850 000€ pour 2018.

\* En 2013, avec la signature du protocole dit de « Montpellier » le montant de la redevance R2 était égal à la moyenne de la R2 versée de 2010 à 2013 et de la R2 calculée de 2014 à l'année N incluse. Cela permettait un lissage de la redevance. Ce protocole a pris fin au 31 décembre 2017.

### Nouveau contrat de concession :

Comme prévu par l'accord de Montpellier, la FNCCR a négocié avec ENEDIS un nouveau modèle de contrat de concession dont les apports sont les suivants :



- Pour ENEDIS, disparition de l'obligation de procéder à des dotations aux provisions pour renouvellement,

Pour les autorités concédantes :

- Nouvelles formules de calcul pour les redevances,
- Prise en compte de la transition énergétique (intégration d'un terme « I » investissements en lien avec la transition énergétique, chapitre III « engagements environnementaux et sociétaux »)
- Création de nouvelles obligations envers le concessionnaire : présentation d'un schéma d'investissement (vision à long terme), présentation d'un plan pluriannuel d'investissement (vision à moyen terme), maintien de la présentation du programme annuel d'investissement avec pénalités en cas de non réalisation.

Une « prolongation » du protocole de Montpellier a également été négociée pour les structures qui s'engagent à signer le nouveau modèle de contrat de concession d'ici le 30 juin 2021.

Une prolongation de la formule de lissage est possible dans les conditions suivantes :

- signature d'un avenant avant le 30 juin 2018,
- signature d'un nouveau contrat de concession (nouveau modèle) avant le 30 juin 2021.

NB : Possibilité de signer l'avenant jusqu'au 31 décembre 2018, avec versement rétroactif du R2 dans le mois suivant la signature.

A la lecture des propositions d'avenant, il s'avère que le protocole de Montpellier n'est maintenu totalement que pour l'année 2018. A partir de 2019, deux options de calcul de la redevance sont possibles :

- Option 1 : extinction des dispositions du protocole dès 2020 (20% de majoration en 2019)
- Option 2 : extinction progressive des dispositions du protocole (75% en 2019, 50% en 2020, puis 25% en 2021).

Impacts pour le SDEY :

Les simulations sont les suivantes avec un versement de l'article 5 jusqu'en 2023 ou un nouveau contrat applicable en 2021 sans pouvoir prolonger l'article 5.

Contrat actuel				
	Art 5	R1	R2	Total
2018	850 000 €	330 000,00 €	0	1 180 000 €
2019	850 000 €	330 000,00 €	0	1 180 000 €
2020	850 000 €	330 000,00 €	0	1 180 000 €
2021	850 000 €	330 000,00 €	0	1 180 000 €
2022	850 000 €	330 000,00 €	0	1 180 000 €
2023	850 000 €	330 000,00 €	0	1 180 000 €
<b>Total</b>	<b>5 100 000 €</b>	<b>1 980 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>7 080 000 €</b>



Nouveau modèle Option 2				
	Art 5	R1	R2	Total
2018	850 000 €	330 000,00 €	451 998,23 €	1 631 998 €
2019	850 000 €	330 000,00 €	305 098,50 €	1 485 099 €
2020	850 000 €	330 000,00 €	184 908,50 €	1 364 909 €
2021	0 €	436 542,37 €	417 387,32 €	853 930 €
2022	0 €	439 556,36 €	360 127,85 €	799 684 €
2023	0 €	442 594,28 €	273 495,86 €	716 090 €
<b>Total</b>	<b>2 550 000 €</b>	<b>2 308 693 €</b>	<b>1 993 016 €</b>	<b>6 851 709 €</b>
	-2 550 000 €	328 693 €	1 993 016 €	-228 291 €

Le maintien du contrat actuel permet 228 291€ de recettes supplémentaires sur 6 ans par rapport à la signature du nouveau contrat.

Propositions :

Situation la plus favorable pour le SDEY :

ENEDIS accepte de maintenir l'Article 5 jusqu'en 2023 dans le nouveau contrat de concession.

Délibération du SDEY en **juin 2018** pour prendre un avenant au contrat actuel = maintien du protocole de Montpellier avec option 2.

Signature du nouveau modèle de contrat en 2020.

Situation intermédiaire :

ENEDIS n'accepte pas de maintenir l'Article 5 dans le nouveau contrat de concession.

Conserver le contrat de concession actuel jusqu'en 2023.

Il convient de prévoir 18 mois de négociation en amont de la signature du nouveau contrat.

> Engager des négociations avec ENEDIS à partir de 2021

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité, DECIDE de ne pas signer l'avenant au protocole de Montpellier et d'engager des discussions avec ENEDIS pour une éventuelle signature d'un nouveau contrat de concession en 2023.

---

**DELIBERATION 33/2018 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – GEOMATICIEN**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service SIG.

Le Président propose à l'assemblée le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois pendant une même période de 18 mois.



Cet agent exercera la fonction de géomaticien.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle de rémunération du grade d'adjoint technique (indice brut de rémunération maximum : 407), la rémunération définitive étant laissée à l'appréciation du Président, en fonction du niveau de diplôme et de l'expérience de l'intéressé.

Après avoir délibéré le comité départemental, à l'unanimité :

- DECIDE de créer l'emploi non permanent de géomaticien.
- AUTORISE le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions énoncées ci-avant ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

---

**DELIBERATION 34/2018 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ASSISTANT ADMINISTRATIF**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs du SDEY ;

Le Président propose à l'assemblée le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Cet agent exercera la fonction d'assistant administratif.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle de rémunération du grade d'adjoint administratif (indice brut de rémunération maximum : 407), la rémunération définitive étant laissée à l'appréciation du Président, en fonction du niveau de diplôme et de l'expérience de l'intéressé.

Après avoir délibéré le comité départemental, à l'unanimité :

- DECIDE de créer l'emploi non permanent d'assistant administratif.
- AUTORISE le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions énoncées ci-avant ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.



### **DELIBERATION 35/2018 : CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Un étudiant, actuellement en stage de fin d'études en IUT de Génie Civil a postulé au SDEY pour effectuer un contrat d'apprentissage dans le cadre de l'obtention d'une licence professionnelle « métiers du BTP-Génie Civil et Construction ».

Son intégration au sein du service technique en tant qu'assistant aux chargés d'affaires est possible.

Il serait présent en alternance (34 semaines en entreprise et 13 semaines à l'université d'Auxerre).

Sa rémunération serait de 914.07€ mensuels.

Le début de la formation en alternance serait le 8 octobre 2018.

La convention de stage ne pourra, au-delà de la décision du comité, être signée que si le postulant satisfait à différentes conditions et notamment l'obtention de son DUT.

Après avoir délibéré le comité départemental, à l'unanimité :

- DECIDE le recours au contrat d'apprentissage,
- AUTORISE le Président à signer à compter du 8 octobre 2018 un contrat d'apprentissage pour un étudiant affecté au service technique dans le cadre de l'obtention d'une licence professionnelle « métiers du BTP-Génie Civil et Construction ». La rémunération prévue au contrat sera de 914,07 € mensuels.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- AUTORISE le Président à signer une convention de stage dans les conditions énoncées ci-avant.

---

### **DELIBERATION 36/2018 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS**

A la demande de la paierie départementale, il convient de préciser la délibération prise le 11 mai 2009 concernant les remboursements de frais liés aux déplacements temporaires des agents sur le territoire métropolitain.

En effet, cette délibération ne précise pas, comme le prévoit le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001, les deux points suivants :

- le barème du taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement appliqué par la collectivité. Actuellement, le montant appliqué par le SDEY est un montant de 60 € forfaitaire par nuitée. Ce montant est le montant maximum prévu par l'arrêté du 3 juillet 2006.
- Le pourcentage de réduction appliquée lorsque dans le cadre d'un déplacement pour une formation, l'agent a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou d'être hébergé dans une structure dépendant de l'administration. Le décret de 2001 modifié précise en effet que dans cette hypothèse, l'assemblée délibérante doit prévoir un pourcentage de réduction aux montants des indemnités allouées pour le repas et pour l'hébergement.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité, DECIDE :

- D'INSTITUER un taux de remboursement forfaitaire de 60 € par nuitée à titre d'indemnités d'hébergement dans le cadre des déplacements temporaires des agents sur le territoire métropolitain.



- D'INSTITUER un pourcentage de réduction de 10 % lorsque dans le cadre d'un déplacement pour une formation, l'agent a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou d'être hébergé dans une structure dépendant de l'administration.

---

### **DELIBERATION 38/2018 : ENGAGEMENT D'EQUIPES SPORTIVES POUR LE « CRAZY RACE »**

Le Président propose d'engager une ou plusieurs équipes dans le challenge inter-entreprises organisé le 7 septembre 2018 à Auxerre lors du « Crazy Race Festival ».

L'entreprise RUN IN THE WORLD est l'organisateur de la présente édition du « CRAZY RACE FESTIVAL ».

Dans le cadre de cette édition, des courses pédestres sont organisées « MUD RACE ».

Elles consistent à effectuer une boucle entrecoupée d'obstacles et d'activités diverses sur une distance de 7 Km.

Le coût pour l'engagement d'une équipe est de 300 €.

Après avoir délibéré le comité départemental, à l'unanimité :

- APPROUVE l'engagement d'une ou plusieurs équipes à cette activité ;
- APPROUVE le règlement de la course ;
- AUTORISE le Président à signer les différents actes nécessaires à sa mise en œuvre ;
- IMPUTE la dépense au 6238.

---

### **DELIBERATION 39/2018 : ACQUISITION DE L'APPARTEMENT DES EPOUX GALDEANO**

Le lundi 23 avril 2018, les époux Galdeano ont proposé au SDEY de lui vendre leur appartement du 1 bis avenue Foch à Auxerre.

Cette proposition fait suite au processus d'acquisition par notre établissement des 3 autres appartements de la copropriété.

Lors de la réunion de son comité départemental du 27 avril 2018, le SDEY a fait part de son intérêt pour cette acquisition et a donné son accord au Président pour entamer des négociations en ce sens avec les vendeurs.

Après une visite du bien le mercredi 9 mai, une réunion a été organisée au SDEY le 15 mai afin de trouver un accord sur le montant de la vente. Après discussion, un accord a été trouvé pour un prix de 194 000 € hors frais de notaire.

Il a ensuite été formalisé par un courrier le 17 mai sous la réserve de l'accord donné par le comité.

Il a par ailleurs été convenu que Maître Huret Ferrand serait le Notaire en charge de la rédaction des actes.

Après avoir délibéré le comité départemental, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition de cet appartement pour un montant de 194 000 € hors frais de notaire ;
- AUTORISE le Président à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente et tous autres documents et actes nécessaires à la parfaite réalisation de la vente ;





- AUTORISE le Président à signer tout acte permettant de mettre fin à la copropriété tel qu'elle existe actuellement suite à l'acquisition des 4 appartements la composant.

Les crédits correspondants sont ouverts au budget.

---

#### **DELIBERATION 40/2012 : AVIS DES DOMAINES DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE L'APPARTEMENT DES EPOUX GALDEANO**

Le montant négocié de l'appartement étant de 194 000 €, il est nécessaire de recueillir l'avis des domaines. Les collectivités locales devant en effet demander l'avis des domaines pour toute acquisition amiable dont le montant estimé est supérieur à 180 000€.

Les domaines ont été saisis le 16 mai et devaient donner une réponse pour le 16 juin au plus tard. La charte de l'évaluation des domaines prévoyant un délai de réponse de 1 mois au plus.

A la date du 16 juin, aucun avis n'ayant été délivré, ce dernier est réputé donné et la formalité considérée comme accomplie

Après avoir délibéré le comité départemental, à l'unanimité :

- PREND NOTE que l'avis des domaines n'ayant pas été rendu dans le délai d'un mois, l'avis est réputé rendu et la formalité accomplie.

---

#### **DELIBERATION 41/2018 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'IMMATRICULATION PAR LA SEM ET CONVENTION FORMALISANT LA PRISE EN CHARGE PAR LA SEM DE 50% DES INDEMINITES VERSEES A PHILIPPE PORT**

Lors de la création de la SEM en août 2016, le SDEY a procédé au règlement des factures liées à son immatriculation.

Ces frais devant être pris en charge par la SEM, le SDEY doit se faire rembourser les sommes suivantes :

- 788.91 € : Publication « Liberté de l'Yonne » ;
- 1 151.95 € : Publication « Indépendant de l'Yonne ».

Soit un montant total de 1940.86 €

Par ailleurs, le comité a délibéré le 26 février 2018 pour acter que le SDEY paierait l'intégralité de la somme due à Philippe Port dans le cadre du jugement rendu en première instance par le Conseil des Prud'hommes et recouvrerait ensuite auprès de la SEM 50% de cette somme, le jugement condamnant solidairement les deux entités.

Le SDEY et la SEM ont payé chacun en ce qui les concerne les sommes dues, cependant, le commissaire au compte de la SEM nous demande que ces mouvements financiers entre le SDEY et la SEM fassent l'objet d'une convention formalisant le flux financier.



Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration de la SEM Yonne Energie ne prenant pas part au vote :

- AUTORISE le Président à récupérer auprès de la SEM le montant de 1940,86 € ;
- AUTORISE, Monsieur Maillet, 1er Vice-Président du SDEY à signer la convention.

---

### **DELIBERATION 42/2018 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE AVEC ADEME / REGION / ETAT**

Attendu que les 8 Syndicats d'Énergie de Bourgogne-Franche-Comté ont constitué l'Alliance ayant pour objet de s'impliquer dans les différents aspects stratégiques du service public de la distribution d'énergie ainsi qu'à la production d'énergies et la maîtrise de la demande en énergie (MDE).

Les Syndicats d'Énergie de l'Alliance sont des acteurs incontournables des actions publiques de la Transition Énergétique sur leur territoire : missions de conseil aux communes, assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage de projets (par exemple : raccordement au réseau d'installations d'énergies renouvelables, déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques...).

Dans ces conditions, l'Alliance des 8 Syndicats d'Énergie est une interlocutrice privilégiée des différents acteurs locaux et nationaux concernés par la problématique et la prospective énergétique : gestionnaires de réseaux, fournisseurs et producteurs d'énergies, Etat, collectivités territoriales, autorités concédantes et leurs représentants, FNCCR etc.

Que par ailleurs, la Région, chef de file régional de la Transition Énergétique avec ses partenaires que sont l'ADEME et l'Etat, s'est engagée dans une trajectoire de Région à énergie positive d'ici 2050, dont les objectifs seront déclinés dans le SRADDET.

Qu'ainsi, dans une volonté de rapprochement et de mise en commun d'objectifs et de moyens, les syndicats départementaux d'énergie de la région ont la volonté de contribuer à cette dynamique. L'ambition commune est de poursuivre la maîtrise des consommations d'énergie en région, tout en développant les énergies renouvelables afin d'atteindre une couverture totale des besoins d'énergie par ces énergies renouvelables à l'échelle régionale en 2050.

Que les premiers échanges entre les partenaires régionaux ont conduit à s'orienter vers une convention de partenariat d'une durée de 3 ans, avec mise en place d'une gouvernance régionale sur 7 thématiques que couvre la transition énergétique et indiquées ci-après :

- l'accompagnement des approches territoriales en matière de transition énergétique (TEPOS, PCAET,...) ;
- la maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des collectivités (bâtiments publics, éclairage public/privé, autres équipements publics) ;
- le développement des énergies renouvelables et de récupération (chaleur et électricité dont autoconsommation) ;
- le développement des réseaux et notamment les réseaux intelligents, les boucles locales d'énergie, le stockage d'énergies... ;



- la promotion et le développement de la mobilité durable (technologies et usages), notamment par le biais d'études et d'investissements dans les infrastructures de recharge des véhicules à carburant alternatif (électrique/gaz/hydrogène) ;
- la contribution à la résolution des situations de précarité énergétique ;
- l'observation au service de la connaissance notamment énergétique des territoires.

RAPPELLE que le SDEY, partie prenante de l'Alliance Bourgogne Franche Comté, s'est fixé comme objectif de renforcer son engagement en faveur de la transition énergétique sur le territoire icaunais.

PROPOSE d'approuver la convention régionale ci-jointe établissant un partenariat entre la Région, l'État, l'ADEME et l'Alliance des 8 Syndicats d'énergie pour la mise en œuvre de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention régionale de partenariat ci-jointe entre la Région, l'État, l'ADEME et l'Alliance des 8 Syndicats d'énergie pour la mise en œuvre de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention de partenariat et les différents actes nécessaires à la mise en œuvre ;
- DESIGNER Monsieur Jean-Noël LOURY comme titulaire et Monsieur Patrick PICARD comme Suppléant pour représenter le SDEY au sein du partenariat (Comité de pilotage et Comité technique).

---

#### **DELIBERATION 43/2018 : REGLEMENT FINANCIER DE LA MISSION « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE » (CEP) POUR LES EPCI**

La mission « CEP » est déjà proposée aux communes afin de les conseiller et de les accompagner sur un programme d'actions en faveur d'économies d'énergies de leur patrimoine bâti.

Pour permettre aux EPCI de maîtriser leurs factures d'énergies et de développer une véritable politique d'efficacité énergétique, le SDEY propose également cet accompagnement de proximité simple et opérationnel : le « CEP », dispositif soutenu par l'union Européenne (FEDER), l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche Comté.

Le « Conseil en Energie Partagé » cible les actions les plus efficaces et les plus rentables à mettre en œuvre sur les bâtiments des EPCI pour diminuer leurs consommations d'énergies, tout en maintenant un niveau de confort identique.

Aussi, il est proposé au comité départemental de bien vouloir adopter le règlement financier de la mission «conseil en énergie partagé pour les EPCI ».

#### **Cotisation annuelle :**

- |                                                            |                      |
|------------------------------------------------------------|----------------------|
| - Pour les communautés de communes < à 10 000 hab.         | Forfait de 1200 €/an |
| - Pour les communautés de communes de 10 000 à 25 000 hab. | Forfait de 2000 €/an |
| - Pour les communautés de communes > à 25 000 hab. :       | Forfait de 5000 €/an |



- Pour les autres EPCI (type syndicat, ...) : Forfait de 250 € / bâtiment/an

- Durée de la convention : 4 ans

#### **Participation basée sur le coût du pré-diagnostic :**

A la cotisation annuelle, s'ajoute une participation financière des pré-diagnostic de l'EPCI à hauteur de :

20% HT du coût global du pré-diagnostic.

Cette mission est encadrée par des conventions entre le SDEY et les EPCI bénéficiaires.

Ces conventions ont pour buts de préciser les champs d'application, les financements, les modalités de paiement et de définir les engagements du SDEY et des EPCI bénéficiaires.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :

- APPROUVE, dans les conditions définies ci-dessus, le règlement financier de la mission de « Conseil en Énergie Partagé » pour les EPCI.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette mission, notamment les conventions d'adhésion et les conventions financières avec les EPCI.

---

#### **DELIBERATION 44/2018 : REGLEMENT FINANCIER POUR LE « REGROUPEMENT DES CEE » POUR LES EPCI**

Face à la complexité de la procédure administrative, le SDEY peut assurer pour les EPCI, le regroupement et la valorisation des **Certificats d'Economies d'Énergie (CEE)** relatifs à l'éclairage public et aux bâtiments, permettant ainsi leur mutualisation.

Le dispositif CEE incite à réaliser des économies d'énergie dans le secteur du bâtiment et de la petite et moyenne industrie. Les fournisseurs d'énergie, appelés « Obligés », sont tenus d'effectuer des économies d'énergie. Pour respecter cette obligation, deux voies s'offrent à eux :

- la conduite d'actions directes auprès de leurs abonnés en les incitant à investir dans des équipements économes en énergie ;
- ou l'achat, sur le marché national, de Certificats d'Economies d'Énergie. Ces derniers sont délivrés notamment aux collectivités, appelées « Non Obligés ou Eligibles », lorsqu'elles ont mis en œuvre des travaux destinés à réaliser des économies d'énergies sur leur patrimoine.

Aussi, il est demandé au comité départemental de bien vouloir adopter le règlement financier pour le regroupement et la valorisation des Certificats d'Economies d'Énergie :

- **Bâtiments et Eclairage Public sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCI**  
**Recettes CEE : 70% pour l'EPCI**  
**30% pour le SDEY**

Lorsque la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux bâtiments et à l'éclairage public est assurée par les EPCI, les recettes issues de la vente des CEE sont redistribuées aux EPCI à hauteur de 70%.



Les 30% restants sont conservés par le SDEY pour couvrir ses frais de gestion.

Cette mission est encadrée par une convention entre le SDEY et les EPCI bénéficiaires.

Ces conventions de regroupement des CEE, ont pour but de préciser les champs d'application, les financements, les modalités de paiement et de définir les engagements du SDEY et des EPCI bénéficiaires.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :

- APPROUVE, dans les conditions définies ci-dessus, le règlement financier portant sur le regroupement et la valorisation des Certificats d'Economies d'Énergie.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette mission, notamment les conventions de regroupement avec les EPCI.

---

### **DELIBERATION 45/2017 : PROJET ILSYS – BOITIERS DE COMMUNICATION INTELLIGENTS SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**

M. Carra, Maire de Brienon sur Armançon, et la société Verilux ont proposé que le territoire du SDEY fasse l'objet d'une expérimentation pour la mise en place de solutions intelligentes notamment en éclairage public par l'intermédiaire d'un boîtier de commande des sources lumineuses.

La société VERILUX achève la conception d'un système nommé ILSYS® de pilotage à distance de boîtiers qui pilotent l'éclairage public (ancien ou neuf), offrant des capacités de fonctionnalités dites de «villes intelligentes».

Le produit ILSYS® se base sur 3 technologies européennes dont 2 sont françaises et la troisième est Finlandaise (MicroEJ, Kuzzle, Wirepas).

Ce système est composé de boîtiers électroniques de type microcontrôleurs communicants par GSM et Radio Mesh munis d'une antenne amovible extérieure ou interne.

Il s'installe sur les mâts des réseaux d'éclairage actuels ou en construction, quel que soit le type de source d'éclairage (Sodium, LEDs, etc.).

Le système ILSYS® est un système ouvert riche grâce à la technologie MicroEJ laquelle permet aux collectivités locales, gestionnaires, etc. de générer/développer elles-mêmes par un outil gratuit et un langage informatique simple des services variés notamment monétisables.

Les applications possibles sont :

- la gestion de vidéosurveillance par caméra sans fil,
- l'exploitation de capteurs/détecteurs divers (qualité de l'air, température, capteur de présence, aide au stationnement, etc.),
- la transmission d'informations sur smartphones ou écrans connectés fixes ou embarqués par la collectivité locale ou tout autre gestionnaire délégué,
- la possibilité d'informations commerciales transmises à destinations des touristes,
- géolocalisation de smartphone : capacité ouvrant la voie à des services de E-Commerce ou de guidage de personnes (santé, assistance, ...).

L'expérimentation pourrait faire l'objet d'un appel à projet TIGA (Territoire Innovant à Grande Ambition).

La société VERILUX se charge du montage du dossier.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :



ACCEPTÉ que le SDEY soit associé à la réponse au projet TIGA, mette à disposition son territoire mais n'engage pas de moyens humains et financiers à cette expérimentation.

**DELIBERATION 46/2018 : POINT SUR LES TRANSFERTS DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC**

Etat des nouveaux transferts de la compétence « éclairage public » au 26 juin 2018 :

NOUVEAUX TRANSFERTS EP AU26/06/2018						
Commune	Etat Initial	Eclairage public				Date dé lib commune
	Nouveau ou évolution transfert	Existant	Existant + nouveau	Existant + nouveau + maintenance	Rachat d'Energies	Date dé lib
		4.3.1	4.3.2	4.3.3	4.3.4	
Mélisey	4.3.2	1	1	1		02/05/2018
<b>Au 26 juin 2018</b>						
	<b>Niveau</b>	<b>Nombre de communes adhérentes</b>				
	4.3.1 EP existant	309				
	4.3.2 EP existant et nouveau	305				
	4.3.3 Maintenance	176				
	Communes de Communauté d'agglomération de Sens	27				
	Communes ayant leur propre contrat de concession	13				
	<b>Total</b>	<b>40</b>				
	Nbre de commune au 1er janvier 2017	428				
	Potential de communes qui peuvent transférer leur compétence EP au SDEY	388				
	<b>Pourcentage de communes ayant transféré la compétence EP</b>	<b>80%</b>				

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité, ACCEPTÉ les transferts de compétence « éclairage public » tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Après avoir épuisé l'ordre du jour et les questions diverses, la séance est levée à 13h25.